



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École au cœur

RENTRÉE SCOLAIRE
2026 • 2027



ac-guyane.fr



Relier les territoires,
les écoles, les savoirs

Sommaire

Édito de Guillaume Gellé.....	p. 4
Infographie Chiffres clés de la région académique de Guyane.....	p. 6
Infographie Quelques temps forts de l'année 2026-2027.....	p. 8
Infographie Nouveautés Rentrée 2026-2027.....	p. 10

1. L'École au cœur de notre territoire.....p. 13

- 1.1 Une rentrée charnière : les effectifs progressent encore, les moyens se renforcent.....p. 14
- 1.2 Améliorer les conditions d'apprentissage et le pilotage pédagogique.....p. 18
- 1.3 L'IA à l'école : préparer nos élèves à une rupture majeure.....p. 25

2. L'exigence au cœur des apprentissages.....p. 26

- 2.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale.....p. 27
- 2.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique.....p. 30
 - Infographie** | Concours général du collège : valoriser l'excellence dans un champ disciplinaire.....p. 33
- 2.3 Une offre de formation diversifiée et renforcée en Guyane.....p. 34
- 2.4 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles.....p. 38
 - Infographie** | Focus Erasmus en Guyane.....p. 42
- 2.5 Forger l'esprit critique.....p. 43
- 2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenirp. 44

3. L'École au cœur de l'épanouissement et de la protection des enfants.....p. 47

- 3.1 La protection des élèves contre les violences sexistes et sexuelles : une priorité absolue.....p. 48
 - Infographie |** EVAR-S en Guyane.....p. 50
- 3.2 Limiter l'exposition aux écrans : pour la première fois, une scolarité complète sans téléphone portable...p. 52
- 3.3 Développer les alternatives aux écrans.....p. 53
- 3.4 Encourager l'activité physique et sportive.....p. 54
- 3.5 Combattre toutes les formes de violence.....p. 58

4. L'École au cœur de la République.....p. 61

- 4.1 Transmettre et faire vivre les principes qui nous fondent.....p. 62
- 4.2 Renforcer le partenariat avec les familles.....p. 64
- 4.3 Accueillir tous les élèves.....p. 66

5. L'humain au cœur de nos métiers.....p. 69

- 5.1 Mieux former les personnels de l'Éducation Nationale.....p. 70
- 5.2 Protéger et accompagner les personnels.....p. 72
- 5.3 Permettre le dialogue social : des élections professionnelles pour renouveler les représentants des personnels.....p. 74



Édito

Une rentrée scolaire est toujours un moment particulier. Elle marque le retour des élèves dans les classes, les retrouvailles des équipes et le commencement d'une nouvelle année. Elle est aussi un temps pour regarder le chemin parcouru, fixer un cap et réaffirmer ce qui doit guider notre action collective.

Pour cette rentrée 2026, nous avons choisi de placer l'École au cœur : au cœur de notre action, au cœur de nos territoires, au cœur de nos politiques publiques et, plus que jamais, au cœur de la République.

En Guyane, cette ambition prend une résonance particulière. Notre académie est riche de sa diversité, de ses territoires, de ses langues et de ses cultures. Elle est aussi confrontée à des défis qui nous obligent à agir avec détermination : garantir à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux, renforcer la maîtrise du langage, lutter contre les inégalités territoriales et sociales, accompagner les parcours et permettre à chacun de construire son avenir.

L'exigence est notre première responsabilité. Lire, écrire, comprendre, compter, raisonner : ces apprentissages constituent le socle sur lequel chaque élève doit pouvoir construire la suite de son parcours. Cette exigence ne signifie pas ignorer les réalités de notre territoire ; elle nous impose au contraire de mieux les prendre en compte, notamment en contextualisant les apprentissages, afin de permettre à tous les élèves de comprendre ce qu'ils apprennent et de donner du sens aux savoirs.

Parce que le lieu où l'on habite ne doit jamais déterminer le niveau d'ambition que l'École porte pour un élève, nous continuerons à agir au plus près des territoires. De Cayenne aux communes de l'intérieur, de Maripasoula à Saint-Laurent-du-Maroni, l'École doit être capable d'apporter des réponses adaptées aux réalités locales, tout en maintenant la même ambition pour tous.

Mais une École qui instruit est aussi une École qui protège. La santé, le bien-être, la prévention des violences, la lutte contre le harcèlement, la protection des élèves comme celle des personnels sont au cœur de notre responsabilité. Cette année, placée sous le signe de la santé à l'École, sera l'occasion de renforcer encore cette dimension essentielle de notre mission.

L'École doit également préparer nos élèves à un monde qui change. L'intelligence artificielle transforme déjà nos sociétés et nos métiers. Notre responsabilité n'est pas de subir ces transformations, mais de donner aux jeunes les connaissances, le raisonnement et l'esprit critique nécessaires pour les comprendre et les maîtriser. De la même manière, l'éducation au numérique et la cybersécurité constituent désormais des enjeux majeurs pour notre système éducatif.

Cette rentrée est enfin celle d'une École qui fait confiance à ses personnels. Les professeurs sont notre fierté et notre espoir. Leur recrutement, leur formation, leur accompagnement et leur protection sont des conditions essentielles de la réussite de nos élèves. Nous devons être à leurs côtés, être plus attentifs, plus présents et plus réactifs. C'est aussi le sens de la réforme de la formation initiale : une réforme ne prend véritablement son sens que lorsqu'elle produit des effets concrets dans les classes.

Cette ambition ne peut être portée par l'Éducation nationale seule. Elle repose sur la force des coopérations avec les services de l'État, les collectivités territoriales, l'Université de Guyane et l'INSPE, les familles, les associations et l'ensemble de nos partenaires. C'est ensemble que nous pouvons construire une École à la hauteur des attentes de la Guyane.

Cette rentrée revêt enfin une dimension particulière : le rectorat de Guyane fête ses 30 ans. Trente années d'histoire, d'engagement et de transformations, portées par des générations de femmes et d'hommes au service de l'École. Cet anniversaire sera l'occasion de regarder le chemin parcouru, de valoriser celles et ceux qui ont fait vivre notre académie, mais surtout de préparer les trente prochaines années.

Car nous ne sommes pas seulement les héritiers de l'École de Guyane. Nous sommes responsables de celle que nous allons laisser.

Pour cette rentrée 2026, gardons donc un cap simple : une École qui élève le niveau, qui protège, qui donne confiance et qui ne renonce à personne.

L'École au cœur.

Guillaume Gellé

Recteur de la région académique de Guyane

Rentrée 2026

Chiffres clés de la région académique de Guyane

LES ÉLÈVES

90 654

écoliers, collégiens et lycéens¹
à la rentrée 2026

dont **6 214** dans le privé

90 053

écoliers, collégiens et lycéens²
à la rentrée 2025

dont **6 188** dans le privé

• **51 289**

élèves du 1^{er} degré

dont **3 327** dans le privé

• **39 365**

élèves du 2^d degré

dont **2 887** dans le privé

→ **23 528** collégiens dont **1 951** dans le privé

→ **15 837** lycéens dont **936** dans le privé

↓
dont **7 846** lycéens professionnels dont **252** dans le privé



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



254

écoles et
établissements
à la rentrée 2026

dont **19** dans le privé

252

écoles et
établissements
à la rentrée 2025

• **193** écoles

• **40** collèges dont **6** dans le privé

• **21** lycées dont **2** lycées GT et
1 lycée PRO dans le privé

↓
dont **17** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

LES ENSEIGNANTS

7 506

professeurs enseignant à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés

• **3 875**

enseignants du 1^{er} degré

• **3 631**

enseignants du 2^d degré



LE NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE⁵

PREMIER DEGRÉ

19,2

Nombre moyen d'élèves par classe contre **21** au niveau national

- **22,8** maternelle
- **16,9** élémentaire



SECOND DEGRÉ

23,1

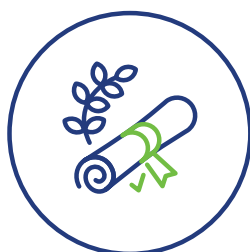
Nombre moyen d'élèves par classe (division) au collège contre **25,3** au niveau national

25,1

Nombre moyen d'élèves par classe (division) au lycée général et technologique contre **30,5** au niveau national

21

Nombre moyen d'élèves par classe (division) au lycée professionnel contre **18,7** au niveau national



LES DIPLÔMES³

56,1 %

Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)⁴

71 % en 2025

78,1 %

Taux de réussite au baccalauréat

79,2 % en 2025

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR CETTE RENTRÉE 2026



+38 postes

+3 postes

+1 poste

+4 postes

+1 poste

+10 postes

ENSEIGNANTS

PERSONNELS D'INSPECTION - PREMIER DEGRÉ

PSYCHOLOGUE ÉDUCATION NATIONALE

INFIRMIERS

ASSISTANTE SOCIALE

AESH

¹ Public et privé sous contrat, projection rentrée 2026 – ² Public et privé sous contrat, rentrée 2025

³ Session de juin 2026, données provisoires – ⁴ Les modalités d'évaluation du diplôme national du brevet ont connu d'importantes modifications en 2026, qui se sont notamment traduites par le renforcement du poids des épreuves terminales (60 %) par rapport à celui du contrôle continu (40 %).

À titre informatif, ces données sont des chiffres provisoires en guise de projection pour la rentrée 2026.

Quelques temps forts de l'année 2026-2027



L'ÉCOLE AU CŒUR DE NOTRE TERRITOIRE

○ Septembre 2026

- Entrée en vigueur des nouveaux programmes de maternelle et poursuite du déploiement des programmes révisés en **CP, CM1 et 5^e**
- Lancement du plan **École durable 2030**

○ Novembre et décembre 2026

- Semaine de l'orientation et des métiers

L'EXIGENCE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

○ À partir du 7 septembre

- Évaluations nationales

○ 16 au 22 novembre

- Semaine de l'industrie

○ 30 novembre au 5 décembre

- Semaine des lycées professionnels

○ 11 au 22 janvier 2027

- Évaluations nationales de mi-CP

○ Janvier et février 2027

- Premières épreuves du **Concours général du collège** pour les élèves de 3^e

○ 8 au 18 mars 2027

- Semaine des mathématiques

○ 11 au 17 avril 2027

- Semaine des sciences

○ Mai 2027

- Évaluations Cedre 2027

○ Juin 2027

- Épreuves du **diplôme national du brevet et des baccalauréats**
- Épreuves anticipées de **français et de mathématiques** pour les élèves de 1^{re}

L'ÉCOLE AU CŒUR DE L'ÉPANOUISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS

- **16 septembre 2026**
 - Journée nationale du sport scolaire
- **5 novembre 2026**
 - Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école et passation du questionnaire relatif aux violences sexistes et sexuelles
- **Février et mars 2027**
 - Safer Internet Day, temps fort de sensibilisation aux usages responsables du numérique
- **15 au 28 mars 2027**
 - Semaine de la presse et des médias dans l'École
- **Fin mars - début avril**
 - Semaine olympique et paralympique

L'ÉCOLE AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE

- **29 septembre au 9 octobre 2026**
 - Élections des délégués de classe
- **Octobre 2026**
 - Hommages à Samuel Paty et Dominique Bernard
- **Semaine du 11 novembre 2026**
 - Commémoration de l'Armistice et mobilisation de la communauté éducative autour du travail de mémoire
- **9 décembre 2026**
 - Journée de la laïcité à l'école
- **Semaine du 8 mars 2027**
 - Semaine de l'égalité filles-garçons
- **Autour du 21 mars 2027**
 - Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

- **Septembre 2026**
 - Déploiement du **cadre d'usage de l'intelligence artificielle pour les personnels**
- **Décembre 2026**
 - Campagne | 30 ans du rectorat
- **3 au 10 décembre 2026**
 - Élections professionnelles
- **Janvier 2027**
 - Semaine de la formation continue

NOUVEAUTÉS | RENTRÉE 2026



OUVERTURE DU COLLÈGE DE TROIS SAUTS

Le collège de Trois-Sauts ouvre ses portes pour accueillir les élèves de la zone et leur offrir un accès à l'enseignement secondaire au plus près de chez eux.

Cette ouverture marque une étape importante pour la scolarisation des jeunes de cette commune isolée de Guyane.

P. 15



DISPOSITIF « GUYANE CONNECTÉE : COMBLER LES ECARTS », OUVERTURE D'UNE CLASSE DE 5E À KAYODÉ

À Kayodé, une nouvelle classe de 5e de Guyane Connectée ouvre ses portes pour permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité sur place.

Grâce au numérique et à l'enseignement à distance, cette initiative offre un accès renforcé au collège dans une zone isolée.

P. 16



MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « COLLÈGES EN PROGRÈS » : 8 ÉTABLISSEMENTS EN GUYANE

Le dispositif s'adresse aux collèges qui rencontrent les plus forts besoins en matière de réussite scolaire et d'accompagnement des élèves.

Huit établissements, répartis sur l'ensemble du territoire guyanais, en bénéficient à partir de cette rentrée.

P. 22



MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « TOUS LECTEURS » AU COLLÈGE

Trois collèges de Guyane intègrent le dispositif, destiné aux élèves de 6e non lecteurs ou petits lecteurs.

Ce parcours permet de suivre la classe de 6e sur deux ans, avec un accompagnement renforcé pour consolider les compétences en lecture.

P. 28



LES CLASSES CHAMS

Deux classes à horaires aménagées en mathématiques et sciences (CHAMS) sont créées en Guyane, pour permettre aux collégiens de développer leur intérêt et leurs compétences dans les disciplines scientifiques.

P. 31

Ce dispositif propose un parcours renforcé en sciences, en complément des enseignements habituels.



OUVERTURE DE LA PREMIÈRE CPGE BCPST

Le lycée Léon-Gontran Damas accueille une CPGE BCPST, une nouvelle formation d'excellence dédiée aux sciences.

P. 35

Cette ouverture offre aux lycéens guyanais une nouvelle voie pour préparer les concours des grandes écoles. Une avancée importante pour diversifier l'offre de formation supérieure en Guyane.



LA PREMIÈRE SECTION INTERNATIONALE NÉERLANDAIS À SAINT-LAURENT DU MARONI

Le collège Léodate Volmar accueille une nouvelle section internationale néerlandais, offrant aux élèves la possibilité de suivre un enseignement renforcé en langue et en culture néerlandaises.

P. 42

Une nouvelle opportunité pour enrichir l'offre éducative en Guyane.



CRÉATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE COLLÉGIENNE (CAVC)

Le Conseil académique de la vie collégienne est créé pour donner davantage de place à la parole et aux propositions des collégiens dans la vie de leur établissement.

P. 43

Il réunit des élèves issus de différents collèges de Guyane afin de faire remonter leurs idées et leurs préoccupations.



PREMIÈRE PROMOTION DE LA LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES

La licence professorat des écoles accueille sa première promotion pour mieux préparer les étudiants au concours de recrutement, désormais accessible à partir de bac+3.

P. 70

Cette évolution vise à renforcer l'attractivité du métier, sécuriser les parcours tout en maintenant un niveau de qualification à bac +5.



1

L'École au cœur de notre territoire



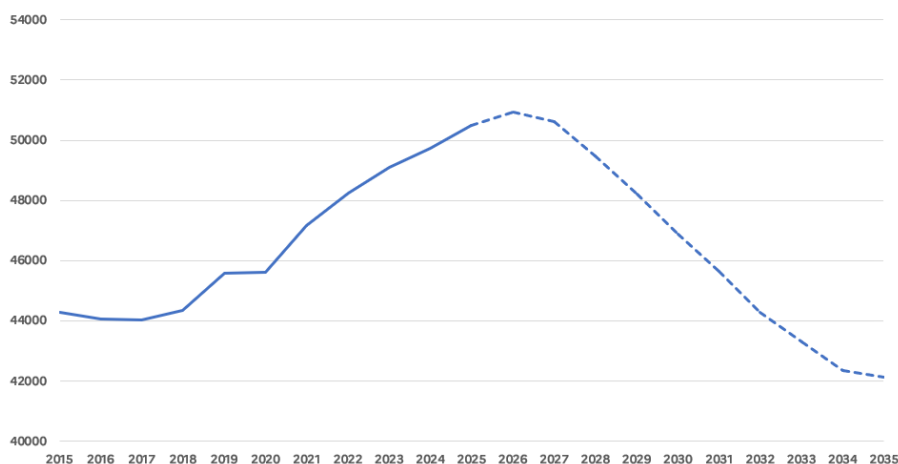
UNE RENTRÉE CHARNIÈRE : LES EFFECTIFS PROGRESSENT ENCORE, LES MOYENS SE RENFORCENT

La Guyane connaît une dynamique démographique qui la distingue fortement de la plupart des autres territoires. Alors que la France devrait compter près de 1,7 million d'élèves en moins d'ici 2035, les projections de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) mettent en évidence une évolution contrastée en Guyane.

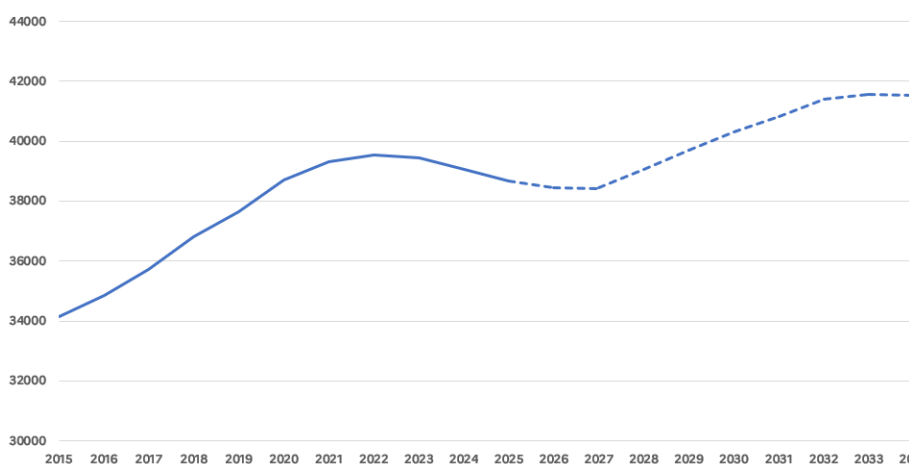
Dans le premier degré, les effectifs devraient diminuer progressivement, sous l'effet notamment de la baisse des naissances observée ces dernières années. Dans le second degré, à l'inverse, la Guyane est, avec Mayotte, la seule académie où les effectifs continueraient d'augmenter à l'horizon 2035. Ils progresseraient ainsi de 5,81 % à l'horizon 2035.

La rentrée 2026 marque ainsi un point de bascule : elle constitue la dernière rentrée avant l'amorce d'une baisse des effectifs scolaires à l'échelle de l'ensemble du système éducatif guyanais, avec des évolutions différentes selon les niveaux.

Evolution des effectifs et prévisions dans le 1er degré 2015-2035



Evolution des effectifs et prévisions dans le second degré (hors post bac) 2015-2035



FOCUS

HORIZON RENTRÉE 2035 EN GUYANE

ÉLÈVES	2026	2035
Premier degré		
	50 023	42 136
		- 15,77%
Second degré		
	38 441	40 673
		+ 5,81%
TOTAL	88 464	82 809
		- 6,39%

Dans ce contexte, l'académie de Guyane poursuit une politique visant à accompagner les évolutions des effectifs tout en renforçant la qualité des apprentissages. **Le dédoublement des classes de CP et de CE1 constitue l'un des leviers de cette politique.** En réduisant les effectifs par classe, il permet aux enseignants d'accorder une attention plus individualisée aux élèves, de prévenir plus précocement les difficultés et de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux.

GARANTIR LA CONTINUITÉ DE L'ÉCOLE, JUSQUE DANS LES TERRITOIRES LES PLUS ISOLÉS

En Guyane, l'enjeu démographique se double d'un enjeu territorial majeur : faire vivre le service public de l'École sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus difficiles d'accès. L'académie assure ainsi la continuité de l'enseignement dans des territoires où les conditions géographiques constituent un défi quotidien.

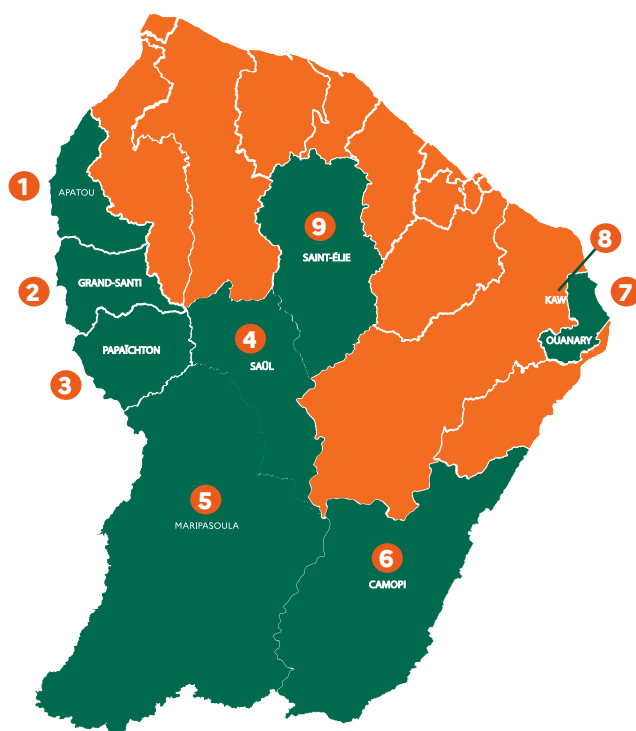
La Guyane compte notamment 31 écoles situées dans 8 territoires isolés dits « sites de l'intérieur », accessibles uniquement par voie fluviale ou aérienne, ainsi que 5 collèges implantés au plus près des populations.

- 1 PROVIDENCE (RATTACHÉ À APATOU)
- 2 APAGUI, BELI KAMPOE, MONFINA, GRAND-SANTI (RATTACHÉS À GRAND-SANTI)
- 3 BONIVILLE, PAPAICHTON (RATTACHÉS À PAPAICHTON)
- 4 SAÛL
- 5 NOUVEAU WACAPOU, ELAHE, TALUEN, KAYODE, ANTECUME PATA, PILIMA, MARIPASOULA (RATTACHÉS À MARIPASOULA)
- 6 TROIS SAUTS, CAMOPI (RATTACHÉ À CAMOPI)
- 7 TROIS PALÉTUVIERS, OUANARY (RATTACHÉS À SAINT GEORGES)
- 8 KAW
- 9 SAINT-ÉLIE

NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2026

➤ OUVERTURE DU COLLÈGE DE TROIS SAUTS

Dans la continuité de cette politique de proximité, le collège de Trois Sauts ouvre ses portes avec 15 élèves. Cette ouverture constitue une avancée majeure pour les élèves du Haut-Oyapock, qui pourront désormais poursuivre leur scolarité sans avoir à quitter leur village pour accéder au collège. Les cours de sixième débiteront dans des locaux provisoires installés à l'Espace de Vie Sociale, dans l'attente de la construction de bâtiments dédiés. **À terme, l'établissement pourra accueillir environ une centaine d'élèves, renforçant ainsi durablement l'offre éducative dans ce territoire isolé.**



➤ GUYANE CONNECTÉE : COMBLER LES ÉCARTS



Le dispositif « Guyane connectée : combler les écarts » porté par l'académie, permet de révolutionner l'enseignement dans les sites isolés.

10 classes, réparties entre les niveaux de 6e et 5e

85 élèves environ

→ **Classes de 6e** : 6 classes, réparties à Trois Palétuviers, Kayodé, Taluen, Antecume Pata, Saint-Georges et Maripasoula = **55** élèves

→ **Classes de 5e** : 4 classes, implantées à Maripasoula, Taluen, Antecume Pata et Kayodé (nouvelle classe rentrée 2026) = **30** élèves

Depuis la rentrée 2023, les élèves de ces villages ont accès à un enseignement à distance et en direct avec la classe de rattachement du collège de secteur.

Ils se rendent chaque jour au sein de leur salle de classe, comme n'importe quel autre élève du territoire. À une différence près : l'enseignant qui leur fait cours n'est pas physiquement présent. Les élèves le voient à l'écran, et ce dernier les voit également. Ils peuvent ainsi interagir comme s'ils étaient tous dans la même pièce.

DES PROGRAMMES ADAPTÉS ET CONTEXTUALISÉS DE LA MATERNELLE AU COLLÈGE

En Guyane, les élèves bénéficient de plus en plus d'enseignements intégrant des repères historiques et géographiques propres à leur territoire. Cette dynamique de territorialisation des apprentissages ne se limite toutefois pas à l'histoire et à la géographie : elle s'inscrit progressivement dans l'ensemble des disciplines, afin de mieux prendre en compte les réalités, les ressources et les spécificités du territoire guyanais.

Pour soutenir cette démarche, des ressources pédagogiques sont mises à disposition des enseignants afin de les accompagner dans l'intégration de ces contenus et de donner davantage de sens aux apprentissages.

Cette approche permet ainsi de faire du territoire un support d'apprentissage transversal, en donnant aux élèves des clés pour mieux comprendre leur environnement et inscrire les savoirs scolaires dans une réalité qui leur est proche.

Découvrez ci-après la nouvelle carte murale de la Guyane, élaborée par un groupe composé d'enseignants de l'académie de Guyane.

PARLONS-EN !

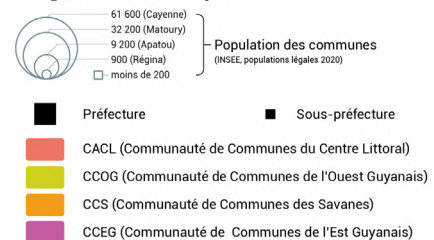
La nouvelle carte murale de la Guyane, conçue par un groupe de recherche composé d'enseignants d'histoire-géographie de l'académie de Guyane en est une illustration concrète : elle permet de disposer en classe d'une représentation précise et actualisée du territoire guyanais, de ses espaces, de ses réseaux et de ses dynamiques.

L'objectif est désormais de permettre à l'ensemble des établissements du second degré de disposer de cette ressource. Au-delà de l'enseignement de la géographie, cette carte constitue un véritable support pour apprendre à lire, comprendre et questionner son environnement : mieux connaître la Guyane pour mieux en comprendre les réalités, les contrastes et les transformations. En faisant du territoire un support vivant des apprentissages, l'académie affirme une ambition simple : donner aux élèves les clés pour comprendre le monde en commençant par celui qui les entoure.



L'organisation spatiale de la Guyane

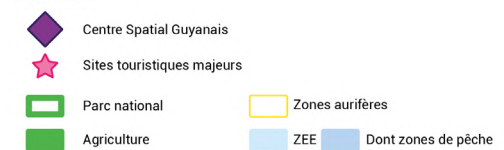
Peuplement de la Guyane



Infrastructures de communication



Activités



Environnement



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

cnes

Collectivités Territoriales de Guyane

confluences

Conception : Marion Amoué, Margaux Buret, Stéphane Crenger, Laurent Marasick, Marie Masson, Géraud-Bénédicte Pujol, Alain Semmar, et Lella Saula.

Réécriture 2024 : Amandine Toulou et Anne-Laure Dobras.

Réalisation : Jean-Benoît Bourdon, Géoconfluences, 2020-2026.



«Une nouvelle carte murale pour la Guyane»
Sources : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE ET LE PILOTAGE ACADÉMIQUE

L'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES

➤ LES ÉVALUATIONS NATIONALES

OBJECTIF

Permettre
aux professeurs
de mieux répondre
aux besoins des élèves

Pour qui ?

Tous les élèves du CP à la 4^e, de 2^{de}
et de 1^{re} année de CAP

Comment ?

- En français et en mathématiques
- Sur un cahier d'exercices dans le 1^{er} degré
et sur support numérique dans le 2^d degré

→ Bilan individuel partagé avec le professeur,
l'élève et sa famille.

Au collège et au lycée, dès le lendemain de la passation des évaluations nationales, les fiches globales et détaillées des résultats de chaque élève sont consultables et téléchargeables sur le portail de restitution. Tous les établissements et les écoles disposent ainsi d'un tableau de bord présentant les résultats de leurs élèves.



➤ L'ACTE 2 DES PLANS FRANÇAIS ET PLAN MATHÉMATIQUES

L'acte 2 des Plans français et mathématiques poursuit la dynamique engagée depuis 2020, tout en accordant une place renforcée aux spécificités territoriales et aux dynamiques de développement professionnel, individuelles comme collectives.

PLAN MATHÉMATIQUES

2025-2026

741

enseignants
formés dans le
cadre du Plan
Mathématiques

avec l'appui de

53

référents
mathématiques
de circonscription

Les résultats en mathématiques progressent régulièrement depuis 2022. Cette dynamique s'accompagne d'actions concrètes dans les écoles pour développer le goût des mathématiques, notamment par la manipulation, le jeu, le calcul et la résolution de problèmes, ainsi que d'un travail renforcé sur l'égalité filles-garçons et la lutte contre les stéréotypes dans les apprentissages.

En Guyane, le Plan Mathématiques s'enrichit également de l'expérimentation Pionniers des Maths, menée dans plusieurs écoles de l'académie sous l'égide de Stanislas Dehaene.

À la rentrée 2026, 42 classes de CE2 et CM1 sont concernées, dont 10 à Saint-Laurent du Maroni.

PLAN FRANÇAIS

Le Plan Français poursuit quant à lui son action autour des fondamentaux : lecture, compréhension, production d'écrits et enseignement du vocabulaire. Une attention particulière est portée au repérage précoce des élèves non lecteurs ou très petits lecteurs, afin de leur proposer rapidement des supports et des modalités pédagogiques adaptés.

À partir de cette rentrée 2026, les Plans Mathématiques et Français entrent dans un nouvel « acte 2 », davantage ancré dans les réalités des classes et les besoins exprimés par les équipes. Les formations seront ainsi conçues à partir de l'analyse des résultats des élèves et des problématiques rencontrées dans les écoles. Cette nouvelle étape s'appuiera notamment sur des résidences pédagogiques, des groupes de réflexion au sein des écoles et des temps d'analyse de pratiques associés à des apports en didactique et en pédagogie.

➤ LES PLANS DE FORMATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

Différentes modalités permettent une mise en oeuvre adaptée aux besoins des équipes :

- Résidences pédagogiques
- Constellations
- Animations pédagogiques

Les professeurs des écoles bénéficient de 72 heures de formation minimum sur 4 ans :

- 24 h en mathématiques
- 24 h en français
- 24 h dans d'autres champs disciplinaires, interdisciplinaires ou transversaux, intégrant la formation à l'éducation à la vie affective et relationnelle

La prise en compte de la spécificité des classes dédoublées

- Un accompagnement renforcé des professeurs exerçant en classe dédoublée afin de garantir aux élèves l'accès à des contenus ambitieux et au raisonnement complexe dans toutes les disciplines

NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2026

➤ LE RÉFÉRENTIEL DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

À l'école primaire, les directeurs d'école constituent un maillon essentiel du pilotage pédagogique et de la réussite des élèves. Leur action s'inscrit dans une exigence pédagogique qui refuse tout déterminisme et vise à permettre à chaque élève de progresser.

Le référentiel métier de la direction d'école définit les missions, compétences et responsabilités des directeurs d'école afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école et la réussite des élèves.





COLLÈGES EN PROGRÈS

ACCOMPAGNER
LES ÉLÈVES
QUI EN ONT
LE PLUS BESOIN

➤ NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2026 : COLLÈGES EN PROGRÈS

La grande difficulté scolaire n'est pas une fatalité. Elle peut reculer à condition d'agir au plus près des réalités du terrain. **C'est tout l'enjeu de la démarche Collèges en progrès : accompagner les établissements qui concentrent une forte proportion d'élèves en grande difficulté et leur donner les moyens d'agir concrètement, durablement et efficacement.**

Collèges en progrès s'appuie donc sur un diagnostic à 360°, pour identifier les leviers d'action et construire une feuille de route locale, immédiatement opérationnelle dès cette rentrée.

La priorité est claire : consolider la maîtrise des savoirs fondamentaux, condition première de la réussite scolaire. Mais parce qu'on n'apprend bien que dans un cadre serein et sécurisant, le dispositif fait également du climat scolaire et de la santé des élèves un levier majeur de progrès.

RENTRÉE 2026

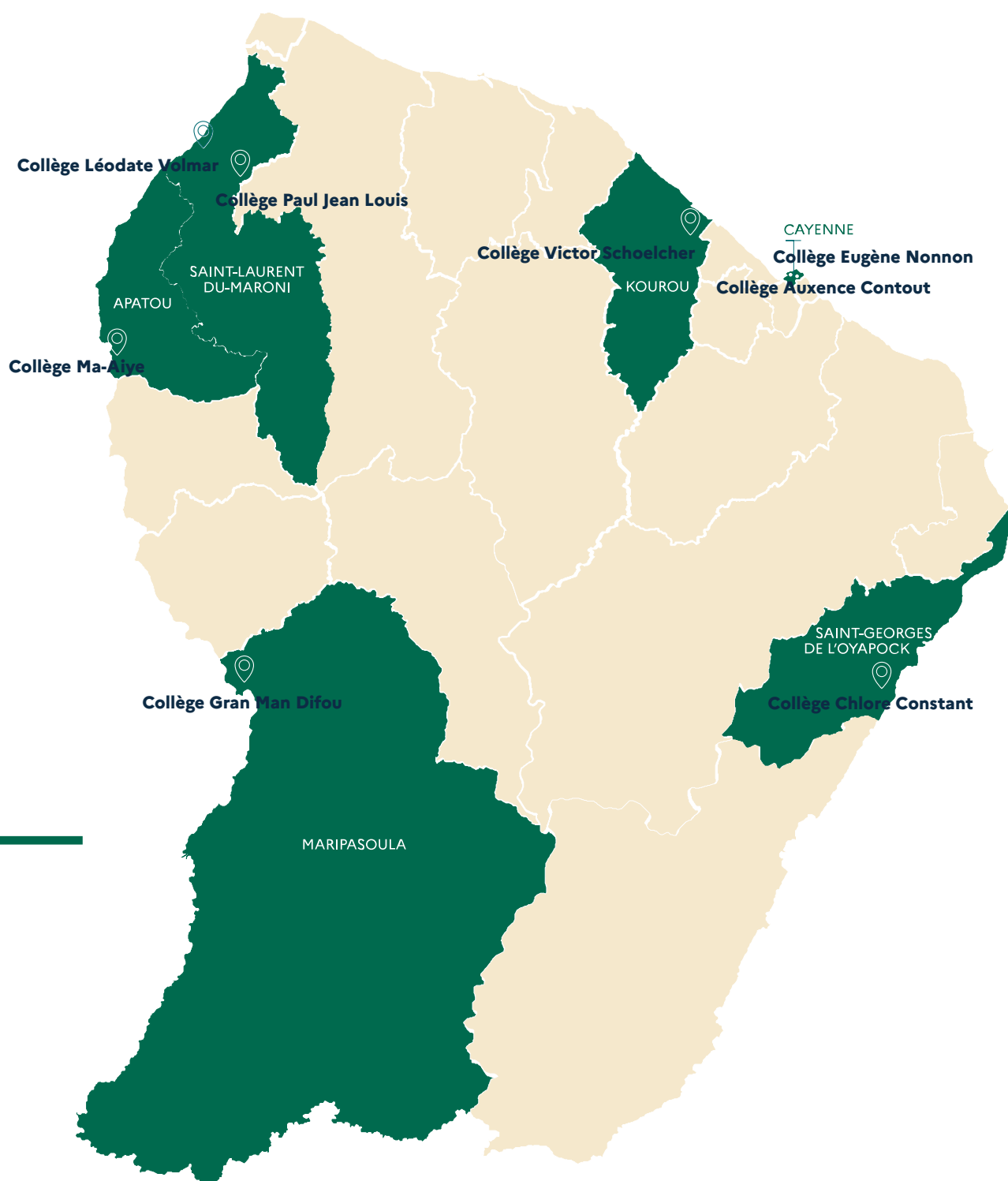
8 COLLÈGES

intègrent le dispositif « Collèges en progrès », une démarche nouvelle qui vise à accélérer la réussite des élèves dans les établissements les plus fragiles.

Collège Eugène Nonnon	— CAYENNE
Collège Auxence Contout	— CAYENNE
Collège Victor Schoelcher	— KOUROU
Collège Léodate Volmar	— SAINT-LAURENT-DU-MARONI
Collège Paul Jean-Louis	— SAINT-LAURENT-DU-MARONI
Collège Ma Aiye	— APATOU
Collège Gran Man Difou	— MARIPASOULA
Collège Chlore Constant	— SAINT-GEORGES-DE-L'OYAPOCK

DES LEVIERS POUR RÉUSSIR

- Formations aux pratiques pédagogiques efficaces.
- Renforcement de la place du langage dans les apprentissages.
- Objectif de maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque discipline par tous les élèves en s'appuyant sur les différents dispositifs d'accompagnement pédagogique : devoirs faits, groupes de besoins, accompagnement personnalisé, stages de réussite.
- Politique d'amélioration du climat scolaire, associant les partenaires de l'École (parents, justice, etc.)
- Mobilisation des fonds sociaux.
- Banalisation de 4 demi-journées sous l'égide d'inspecteurs (IA-IPR) ou de formateurs pour poser un diagnostic local des freins aux apprentissages et bâtir une feuille de route adaptée.



Ce dispositif «Collèges en progrès» vise à mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour d'actions ciblées et adaptées aux besoins de chaque établissement, afin de faire progresser durablement les résultats des élèves.

Le collège Ma Aiyé d'Apatou a identifié quatorze outils et pratiques à déployer progressivement sur une période de trois ans, parmi lesquels :

LES RITUELS COMMUNS À TOUTES LES DISCIPLINES

- **« les 7 réflexes »** face à un document chiffré (titre, données, unités, contexte, valeur de référence, cohérence, justification) et 5 zooms méthodologiques (graphiques, frises chronologiques, cartes, tableaux, pourcentages/fractions).
- **Début de séance** : résumé de la séance précédente en binôme ou réinvestissement d'un mot de vocabulaire appris au cours des deux semaines précédentes.

ÉVALUER ET FAIRE PROGRESSER

- **La place de l'erreur** : conserver les traces de recherche plutôt que les effacer, sonder le rapport des élèves à l'erreur en début d'année.
- **Méthode ROLL** : séances structurées de débat interprétatif de texte : observation d'une image, découverte du texte, mise en relation texte/image, synthèse collective.

PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES

- **Club journal** : élaboration d'un journal papier trimestriel et numérique mensuel.
- **Vidéo mensuelle** valorisant les travaux et les réussites de élèves, partagée avec les familles.

L'IA À L'ÉCOLE : PRÉPARER NOS ÉLÈVES À UNE RUPTURE MAJEURE

UN NUMÉRIQUE ÉDUCATIF RAISONNÉ, ÉTHIQUE ET ADAPTÉ AUX ENJEUX DE LA GUYANE

À la rentrée 2026, l'École poursuit le déploiement d'un numérique éducatif raisonné, au service des apprentissages et de la réussite des élèves.

L'intelligence artificielle constitue désormais un volet majeur de cette transformation.

Le cadre national d'usage de l'IA en éducation fixe des principes clairs : protection des données personnelles et confidentielles, usage proportionné des outils et prise en compte de leur impact environnemental.

L'objectif est de permettre aux élèves de développer progressivement une culture de l'IA et un esprit critique, tout en accompagnant les enseignants dans des usages pédagogiques maîtrisés.

UN USAGE PROGRESSIF DE L'IA PAR LES ÉLÈVES

À l'école primaire

Les élèves découvrent les principes de l'IA à travers des activités qui n'impliquent pas de manipulation directe d'IA génératives.

À partir de la 4^e

L'usage devient possible en classe, encadré et accompagné par l'enseignant.

Au lycée

Les élèves peuvent mobiliser les outils de manière plus autonome, selon les règles et modalités définies par l'enseignant.

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

12

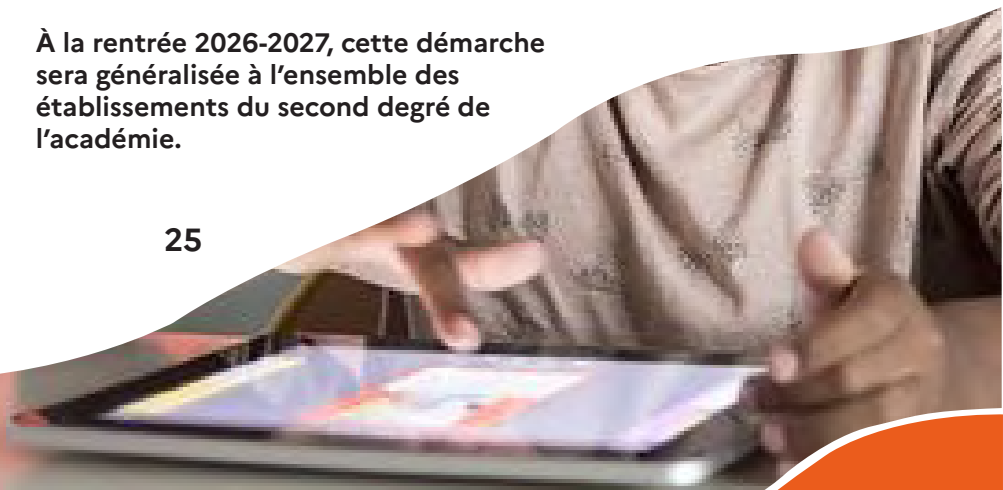
établissements

ont expérimenté l'Observatoire académique du numérique éducatif (OANE), associé à un dispositif d'aide à la décision.

En Guyane, cette ambition nationale se traduit par une stratégie académique qui privilégie un numérique utile, maîtrisé et fondé sur l'observation des usages.

L'objectif de l'OANE est d'objectiver les usages numériques à partir de données disponibles et de fournir aux chefs d'établissement des éléments concrets pour piloter le numérique éducatif.

À la rentrée 2026-2027, cette démarche sera généralisée à l'ensemble des établissements du second degré de l'académie.



2

L'exigence au cœur des apprentissages



Depuis trois ans, le plan lecture irrigue l'ensemble du territoire :

Près de

10 000

élèves de CP

bénéficient chaque année d'un manuel commun, garantissant des pratiques cohérentes et structurées.

214

enseignants

formés en 2025-2026 aux enjeux de la littératie et de la différenciation pédagogique, avec des modalités innovantes.

Du CP au collège, les pratiques évoluent. Des ateliers dédiés et des supports adaptés sont généralisés, en particulier dès le CM1, pour éviter que des élèves n'entrent au collège sans être lecteurs.

FOCUS

PLAN MATERNELLE : DONNER À CHAQUE ENFANT LES PREMIÈRES CLÉS DE LA RÉUSSITE



En Guyane, le Plan maternelle vise à agir dès les premières années de scolarisation pour renforcer le langage, la socialisation et les premiers apprentissages. La scolarisation des enfants de moins de trois ans constitue un levier particulièrement important dans les territoires éloignés, où elle contribue à favoriser une entrée progressive dans l'école et à rapprocher les familles de la communauté éducative.

PLAN MATERNELLE : LES CHIFFRES EN GUYANE

RENTRÉE 2026

18 000

ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 5 ANS

- sont concernés par l'École maternelle en Guyane, au sein d'un premier degré qui accueille près de 52 000 élèves.

À cette rentrée, une nouvelle impulsion est donnée à l'École maternelle avec le déploiement d'un Plan maternelle dont l'ambition première est de veiller à ce que chaque très jeune élève de Guyane bénéficie d'un enseignement adapté à son développement, à ses besoins et aux réalités de son environnement, lui permettant de trouver pleinement sa place à l'École, de s'y épanouir et d'entrer avec confiance dans ses premiers apprentissages.

Dans un territoire marqué par une grande richesse linguistique et culturelle, le Plan maternelle accordera une attention particulière à la prise en compte du plurilinguisme et de l'interculturalité, afin que la diversité des langues, des cultures et des parcours des enfants constitue un point d'appui pour apprendre et construire une culture scolaire commune.

➤ **DISPOSITIF "TOUS LECTEURS" : EXPÉRIMENTATION DE LA SIXIÈME EN DEUX ANS**

Le collège constitue un dernier levier décisif pour prévenir l'installation durable des difficultés de lecture et éviter le décrochage scolaire.

En Guyane, l'enjeu est particulièrement fort :

• **ENTRÉE EN SIXIÈME**

53% des élèves présentent une maîtrise très faible du français, soit environ 2 300 élèves.

25% atteignent une fluence satisfaisante, avec des écarts importants selon les établissements.

Face à ce constat, l'académie souhaite expérimenter un dispositif de sixième en deux ans, destiné aux élèves les plus fragiles en lecture. L'objectif est clair : permettre aux élèves non lecteurs ou lecteurs très fragiles de consolider les compétences fondamentales avant de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

L'expérimentation sera déployée dans trois collèges aux profils territoriaux différents :

- Collège Chlore Constant à Saint-Georges,
- Collège Ma Aiyé à Apatou,
- Collège Eugène Nonnon à Cayenne.

Les élèves seront repérés dès la fin du CM2 grâce à un test de fluence, avec une attention prioritaire portée aux élèves lisant moins de 30 mots par minute.

À la rentrée au collège, les élèves intégreront une organisation spécifique, avec des groupes restreints de 12 élèves maximum pour les apprentissages fondamentaux. **L'objectif est de leur donner le temps nécessaire pour apprendre à lire, écrire et s'exprimer, tout en restaurant leur confiance et leur capacité à apprendre.**

COMPRENDRE ET REPRENDRE CONFIANCE

Le dispositif repose sur un emploi du temps adapté, permettant de consacrer davantage de temps aux apprentissages fondamentaux tout en maintenant une ouverture culturelle et disciplinaire.

Les élèves bénéficieront notamment :

- **de 5 heures hebdomadaires de «Lire-Écrire»**, consacrées à l'apprentissage explicite de la lecture et de l'écriture
- **de temps de nourrissage culturel**, fondés sur la lecture, l'oral, les échanges et les débats pour redonner du sens aux apprentissages
- **d'enseignements intégrés** en français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, ainsi qu'en mathématiques et sciences
- **d'activités physiques, linguistiques et artistiques** permettant de développer les compétences, la curiosité et la confiance en soi
- **d'un temps de métacognition** pour apprendre à mieux comprendre ses propres stratégies d'apprentissage et suivre ses progrès.

Cette expérimentation s'inscrit dans la continuité du Plan Lecture et de la politique académique de lutte contre l'illettrisme. Elle repose sur une conviction forte : l'entrée au collège ne doit pas marquer la fin des apprentissages fondamentaux pour les élèves qui n'ont pas encore acquis la lecture.



AGIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ÉLÈVES

Parallèlement, la lutte contre l'illettrisme fait l'objet d'une action ciblée et mesurable. Les dispositifs innovants déployés sur le territoire témoignent de résultats très encourageants.

Dans les classes d'accompagnement à l'illettrisme (CLA), destinées aux élèves les plus fragiles, 70 % des élèves sortent de l'illettrisme après une prise en charge intensive. Dans les lycées professionnels, les unités pédagogiques dédiées (UPE2L) permettent à 81 % des élèves accompagnés d'atteindre un niveau de lecteur autonome ou en voie de consolidation.

Ces résultats illustrent l'efficacité d'une approche fondée sur des groupes restreints, un entraînement quotidien et un pilotage précis par les données, notamment grâce aux tests de fluence.

➤ PERSPECTIVES RENTRÉE 2026

L'académie renforce ses moyens avec l'extension des dispositifs :

- + 2 postes en CLA = 8 postes au total
- + 1 poste en UPE2L = 10 postes au total



70%

des élèves sortent de l'illettrisme après une prise en charge intensive.

81%

des élèves accompagnés atteignent un niveau de lecteur autonome ou en voie de consolidation grâce aux unités pédagogiques dédiées (UPE2L).

2.2

L'ACQUISITION DU RAISONNEMENT SCIENTIFIQUE ET MATHÉMATIQUE

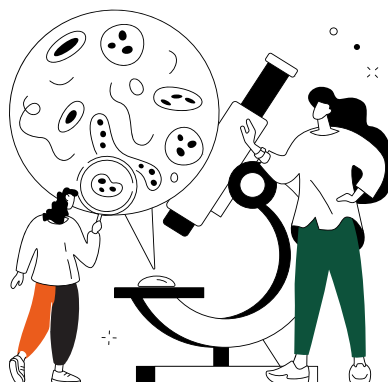
À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

À l'école élémentaire, la dynamique en mathématiques est positive depuis cinq ans. On observe un renforcement des apprentissages fondamentaux et une diminution de certains écarts de performance entre les élèves.

Les nouveaux programmes visent à renforcer les progrès des élèves sur la mémorisation et l'automatisation des faits numériques et des procédures de calcul, ainsi que sur la maîtrise des fractions. Ces savoirs constituent autant de fondations nécessaires à la conduite de raisonnements complexes en mathématiques.

AU COLLÈGE

Au collège, les nouveaux programmes du cycle 4 entrent en vigueur à la rentrée 2026 en classe de 5e. Ils renforcent les compétences d'analyse, de raisonnement, de logique et d'argumentation, qui forment le fondement de toute formation scientifique.



AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Au lycée général et technologique, l'épreuve anticipée de mathématiques a été passée par tous les élèves pour la première fois en juin 2026. Les résultats obtenus seront pris en compte dans la plateforme Parcoursup.

Cette épreuve vient attester, en fin de 1re générale ou technologique, d'un niveau de mathématiques atteint par l'ensemble des élèves, quels que soient les enseignements de spécialité ou la série technologique choisis.

FOCUS

LES FABLAB EN GUYANE

Les FabLabs sont des espaces où les élèves conçoivent, expérimentent et fabriquent: ils passent de l'idée au prototype grâce à la modélisation 3D, la programmation, la robotique ou encore l'impression 3D.

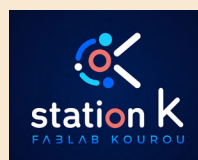
En Guyane, quatre structures offrent cet environnement :



Le NumLab
à CAYENNE



La Fabrik'Michotte
à CAYENNE



La Station K
à KOUROU



La KazLab
à SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Cette pédagogie du « faire » développe le raisonnement scientifique en amenant les élèves à observer, chercher des solutions, tester, analyser les résultats et recommencer.

PARLONS-EN !

À Kourou, la Station K permet notamment aux élèves de se confronter à des outils numériques directement liés aux formations scientifiques et technologiques.

Les élèves du bac professionnel aéronautique et spatial y travaillent notamment autour de la modélisation et de la conception numérique, faisant le lien entre les enseignements scientifiques, les compétences techniques et les applications professionnelles.



NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2026

DEUX ÉTABLISSEMENTS DE GUYANE PROPOSENT DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉES EN MATHÉMATIQUES ET EN SCIENCES (CHAMS)

- Collège Paul Kapel
- Collège Eugène Nonnon



- Élèves de 4e et de 3e



- Enseignement scientifique renforcé



- Fondé sur les programmes de mathématiques, de sciences de la vie et de la Terre, de physique-chimie et de technologie.

- **OBJECTIF** : consolider et approfondir les connaissances et compétences scientifiques des élèves.

Au cœur des CHAMS, les élèves sont engagés dans une démarche scientifique et technologique : ils questionnent des phénomènes réels, formulent des hypothèses, expérimentent, modélisent, analysent leurs résultats et construisent des conclusions argumentées.

Les projets conduits avec des chercheurs, des ingénieurs, des étudiants ou des professionnels viennent ainsi enrichir et mettre en application les apprentissages disciplinaires, tout en développant le raisonnement et l'esprit critique.

Pour accompagner ce déploiement et garantir un haut niveau d'exigence, un guide de mise en œuvre est publié à la rentrée, complété par un référentiel de contenus disciplinaires commun aux quatre disciplines.

UN COLLÈGE GUYANAIS RÉCOMPENSÉ À LA FINALE NATIONALE DU CONCOURS SCIENTIFIQUE CGÉNIAL



Le collège Auxence Contout de Cayenne a porté les couleurs de la Guyane à la finale nationale du concours scientifique CGénial, organisée le 28 mai 2026 à la Faculté des sciences d'Orsay de l'Université Paris-Saclay.

Lauréate de la finale académique, l'équipe a présenté son projet « La couleur au bout des lèvres : de la molécule au cosmétique naturel », autour de la conception de baumes à lèvres colorés à partir de pigments naturels issus notamment du pitaya, de l'acaï, du chou rouge et du cacao.

Les élèves ont mené une véritable démarche expérimentale, en étudiant la solubilité des pigments, leur comportement selon le pH et la formulation d'une émulsion. Parmi les 49 équipes finalistes venues de toute la France et des outre-mer, **le collège Auxence Contout a reçu le Prix des partenaires, remis par Technip Energies**, qui permettra notamment de financer du matériel de laboratoire pour poursuivre leurs expérimentations.



Concours général du collège

**NOUVEAUTÉ
2026-2027**

OBJECTIF

Proposer aux collégiens un dispositif valorisant qui reconnaît leur talent dans un domaine disciplinaire qu'ils apprécient.

Dans tous les territoires

Tous les collèges sont invités à participer, pour valoriser tous les talents de la République, où qu'ils soient.

Parité filles-garçons

Le chef d'établissement veille, pour chaque épreuve, à une égale représentation entre les filles et les garçons.

Des compétences et notions travaillées en classe

Les sujets du concours portent sur les programmes de la classe de 3^e ou du cycle 4 pour éviter une préparation spécifique.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

- Tous les élèves de 3^e inscrits au diplôme national du brevet.
- Chaque élève ne peut s'inscrire qu'à une seule épreuve.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- S'ils veulent participer au concours, les élèves s'adressent au **professeur de la discipline concernée**.
- La participation au concours est **volontaire**.
- L'inscription est portée par le professeur.

5 DISCIPLINES AU CHOIX

- **Mathématiques et sciences** : épreuve de résolution de problèmes
- **Français et culture générale** : rédaction d'un écrit long mobilisant des références culturelles
- **Histoire-géographie**
- **Arts plastiques**
- **Informatique, technologie et numérique** : épreuve centrée sur la pensée informatique et le codage

UNE SEULE ÉPREUVE

- Épreuve écrite et individuelle
- Durée : 2 h 30
- Les attentes : **des connaissances disciplinaires parfaitement maîtrisées**, de très bonnes capacités de rédaction, des capacités pour analyser et croiser des documents de nature différente, des capacités de créativité.
- Les prix seront remis dans chaque académie et un palmarès départemental pourra être organisé.

CALENDRIER

Novembre 2026

Inscription via les professeurs du collège

Février 2027

Passage de l'épreuve nationale dans l'académie (sur une demi-journée)

Printemps 2027

Résultats et cérémonie de récompense des lauréats académiques



2.3

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE ET RENFORCÉE EN GUYANE

L'enseignement supérieur en Guyane poursuit son développement afin de mieux répondre aux besoins du territoire et d'offrir aux jeunes des parcours de formation diversifiés et accessibles localement.

Cette dynamique se traduit par l'ouverture et l'évolution de nouvelles formations à la rentrée 2026 dans des secteurs variés, en lien avec les besoins économiques, sociaux et environnementaux du territoire.

➤ LYCÉE MAX JOSÉPHINE

- formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) Assistant juridique.

➤ LYCÉE LÉON GONTRAN DAMAS

- ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) BCPST.

➤ LYCÉE DE SAINT-GEORGES-DE-L'OYAPOCK

- ouvre un BTS Gestion de la PME (GPME) ;
- propose un CAP Opérateur de scierie.

➤ LYCÉE GEORGES OTHILY

- développe une FCIL « Métiers et sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel ».

➤ LYCÉE RAYMOND TARCY

- un certificat de spécialisation Encadrement du secteur sportif (CS E2S), option « Multi-activités physiques ou sportives pour tous » ;
- propose une FCIL Briquetier-maçon.

➤ LYCÉE FÉLIX ÉBOUÉ

- une expérimentation nationale permet l'ouverture d'un cursus BTS Gestion de la PME (GPME) en trois ans.

➤ LYCÉE DE MACOURIA

Le lycée de Macouria renforce particulièrement son offre dans les secteurs industriels, numériques et énergétiques. Plusieurs formations sont ouvertes ou développées à la rentrée 2026 :

- un CAP Aéronautique, option Systèmes ;
- un CAP Électricien ;
- une seconde professionnelle « Transitions numérique et énergétique » ;
- une première STL Biotechnologies ;
- une première STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, spécialité Systèmes d'information et numérique (SIN) ;
- une première STI2D Énergies et environnement ;
- une première STMG Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- un baccalauréat professionnel Électricité-Énergie.

Montées de cohorte

- 1ère générale
- 1ère bac pro Aviation générale
- Terminale CAP esthétique cosmétique parfumerie
- 1ère bac pro esthétique cosmétique et parfumerie

Cette diversification répond aux besoins croissants du territoire dans les domaines de l'industrie, de l'énergie, du numérique et des transitions technologiques.

➤ LYCÉE DE MARIPASOULA

- 1ère STI2D Énergie environnement ;
- 1ère STMG.

Montées de cohorte

- 1ère bac pro AGOrA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités)
- 1ère bac pro OTM (Organisation de transports de marchandises)
- 1ère générale
- Terminale CAP peintre applicateur de revêtements
- Terminale CAP PSR (Production et Service en Restauration)
- Terminale CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance)

➤ LYCÉE SONIA FRANCIUS

- Terminale CAP Valorisation des matières ;
- 1ère bac pro maintenance environnement propreté et espaces urbains ;
- Terminale CAP agent de sécurité ;
- 1ère bac pro métiers de la sécurité.

À travers ces ouvertures, l'académie poursuit un double objectif : **permettre aux jeunes Guyanais de construire leur parcours de formation au plus près du territoire et adapter progressivement l'offre aux besoins de l'économie guyanaise.**

L'ouverture de la prépa BCPST en Guyane

➔ À partir de la rentrée 2026, le lycée Léon-Gontran Damas accueille une classe préparatoire BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre), offrant aux jeunes Guyanais une nouvelle possibilité de poursuivre un parcours d'excellence dans les domaines scientifiques.

➤ PREMIÈRE PROMOTION

13 étudiants

dont **11** femmes et **2** hommes

Deux années pour préparer trois grandes banques de concours.

La formation se déroule sur deux années et prépare les étudiants à plusieurs concours donnant accès à des écoles et formations de haut niveau.

- **Concours Agro-Véto :**
accès notamment aux écoles d'agronomie, vétérinaires, biotechnologies et pharmacologie.

- **Concours G2E :**
débouchés dans les domaines de la géologie, de l'eau, de l'environnement et de la biologie.

- **Concours ENS :**
préparation notamment aux carrières d'enseignants-chercheurs et de chercheurs.

➤ RYTHME DE TRAVAIL

8 heures hebdomadaires

consacrées à chacune des trois grandes disciplines scientifiques : **mathématiques, physique et sciences de la vie et de la Terre (SVT).**

2 heures hebdomadaires de français-philosophie (humanités), d'anglais et d'EPS.

Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles en Guyane

→ LYCÉE LÉON-GONTRAN DAMAS | RÉMIRE-MONTJOLY

- **CPGE BCPST**

Biologie - Chimie - Physique - Sciences de la Terre

- **CCPGE PSI**

Physique - Sciences de l'Ingénieur

→ LYCÉE FÉLIX ÉBOUÉ | CAYENNE

- **CPGE Lettres**

Hypokhâgne

→ LYCÉE LUMINA SOPHIE | SAINT-LAURENT-DU-MARONI

- **CPGE ECG**

Économique - Commerciale

→ LYCÉE GEORGES OTHILY | MATOURY

- **CPGE ATS**

Génie civil

FOCUS

➤ LA RÉFORME DES ENSEIGNANTS

Parallèlement, la réforme de la formation des enseignants marque une évolution majeure du parcours d'accès au métier.

À partir de la session 2026 :

CONCOURS

accessible à partir de la 3ème année de licence (bac+3)

permettant aux étudiants de se projeter plus tôt dans le métier et de s'y préparer progressivement.

FORMATION

mise en place de modules de préparation dès la licence, ainsi que de parcours dédiés

comme la nouvelle licence professorat des écoles. Les lauréats du concours bénéficient ensuite d'une formation professionnalisante de deux ans en master, articulant formation académique et mise en situation en établissement.

PREMIÈRE PROMOTION

une licence qui témoigne de son attractivité

600 candidatures pour 110 places

90 étudiants accueillis à Cayenne

20 étudiants accueillis à SLM



PARCOURS ET ORIENTATION : L'OUVERTURE DES POSSIBLES

UNE ORIENTATION CONSTRUITE DANS LA DURÉE

Les leviers du plan Avenir

Le plan Avenir repose sur quatre mesures structurantes :

- un plan pluriannuel dans chaque établissement ;
- quatre demi-journées annuelles sur le temps scolaire, de la 5e à la terminale, pour découvrir les métiers et les formations ;
- la plateforme Avenir(s), développée par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), qui a vocation à devenir le socle commun de l'éducation à l'orientation ;
- la formation des professeurs principaux.

Chaque collège et lycée formalise un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO), intégré au projet d'établissement, pour programmer les actions de découverte des métiers, les formations et l'accompagnement des élèves, en veillant à y inclure les classes de 3e prépa-métiers et de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

PARCOURSUP : mieux informer et choisir

Les résultats de la session 2026 de la plateforme Parcoursup témoignent d'une dynamique globalement positive.

4 188

candidats inscrits
soit une hausse de 1,9%
par rapport à 2025

3 038

candidats inscrits ont
accepté une proposition
d'admission, en
progression de 3,2 %.

90,1%

de taux d'acceptation, contre 85,9 % l'an dernier,
traduisant une meilleure adéquation entre les vœux
formulés et les propositions reçues

Cette amélioration concerne toutes les voies de formation, avec des progressions marquées pour les bacheliers professionnels.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) poursuit son engagement en faveur de la prévention du décrochage scolaire, de l'accompagnement des jeunes en risque de rupture de parcours et de leur retour vers une formation ou une insertion durable.

L'action de la MLDS s'articule autour de plusieurs axes :

- **le repérage précoce** des élèves en risque de décrochage, en lien avec les établissements scolaires ;
- **l'accompagnement individualisé** des jeunes décrocheurs ou en voie de décrochage ;
- **la construction de parcours personnalisés** de remobilisation et de formation (Mise en place de la Structure de Retour) à l'Ecole du Lycée Georges Othily à Matoury ;
- **le développement de partenariats** avec les acteurs institutionnels, les collectivités territoriales, les missions locales, les associations et le monde économique.



> QUELQUES CHIFFRES CLÉS MLDS

356 JEUNES ACCOMPAGNÉS

282 JEUNES REMOBILISÉS DANS UN PARCOURS DE FORMATION
118 FILLES **164** GARÇONS

20 ACTIONS COLLECTIVES MISES EN OEUVRE

8 ÉTABLISSEMENTS ACCOMPAGNÉS

5 COORDONNATEURS MLDS MOBILISÉS

Ces résultats traduisent la mobilisation constante des équipes de la MLDS aux côtés des établissements scolaires afin de sécuriser les parcours des élèves les plus fragiles.

Par son action de proximité, la MLDS participe pleinement à l'ambition de l'académie de promouvoir l'égalité des chances, la réussite de tous les élèves et la construction de parcours sécurisés vers la qualification.

LES INTERNATS, UN LEVIER D'AMBITION SCOLAIRE ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES

En Guyane, les internats constituent un levier majeur d'ambition scolaire et d'égalité des chances. **Dans un territoire marqué par les distances et les difficultés de déplacement, ils permettent à de nombreux élèves de se rapprocher de leur lieu de scolarisation, tout en bénéficiant d'un cadre propice aux apprentissages, à l'accompagnement et à l'épanouissement personnel.**

Les internats de l'académie sont ouverts le week-end et proposent aux élèves des conditions de travail et d'accompagnement de qualité, dans le cadre d'un projet éducatif construit autour de la réussite scolaire, de l'autonomie et de l'ouverture culturelle.

À la rentrée 2026, l'offre d'hébergement se renforce également avec l'ouverture d'un nouveau bâtiment d'internat au lycée Lama-Prévot, à Rémire-Montjoly. Il permettra d'accueillir une dizaine d'étudiants scolarisés dans les lycées de l'île de Cayenne, contribuant ainsi à sécuriser leur parcours et à faciliter leur accès à la formation.

» L'ACADÉMIE COMPTE AUJOURD'HUI

8 internats en lycée, dont 6 déjà labellisés « Internat d'excellence »

2 internats en lycée, qui ont vocation à obtenir cette labellisation

2 internats en collège, labellisés « Internat d'excellence »

879 PLACES EN INTERNAT EN GUYANE

À cet ensemble s'ajoute un internat étudiant.



Un maillage territorial au service de la réussite

Les internats constituent une réponse concrète aux contraintes géographiques de la Guyane et offrent aux élèves, notamment ceux issus des territoires les plus éloignés, un environnement stable pour apprendre, construire leur projet et développer leur autonomie.

FOCUS : LES INTERNATS DE L'ACADÉMIE DE GUYANE

AU COLLÈGE

- Collège Chlore Constant – Saint-Georges-de-l'Oyapock
- Collège Gran Man Difou – Maripasoula

AU LYCÉE

- Lycée Bertène Juminer – Saint-Laurent-du-Maroni
- Lycée de Maripasoula
- Lycée Léopold Elfort – Mana
- Lycée Élie Castor – Kourou
- Lycée de Macouria
- Lycée Lama-Prévot – Rémire-Montjoly
- Lycée Melkior Garré – Cayenne
- Lycée de Saint-Georges-de-l'Oyapock

ÉTUDIANT

- Lycée Lama-Prévot – Rémire-Montjoly

FOCUS ERASMUS

en Guyane

OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : UNE DYNAMIQUE SANS PRÉCÉDENT

En Guyane, l'ouverture au monde n'est plus une ambition : c'est une réalité concrète et en pleine accélération. Portée par la DAREIC, la politique européenne et internationale de l'académie change d'échelle et offre aux élèves des opportunités inédites.

DES RÉSULTATS 2025-2026 PARTICULIÈREMENT MARQUANTS :

- | 22 établissements partenaires
- | 337 914€ de financements européens en hausse de +89% en deux ans
- | 991 élèves ont bénéficié d'une mobilité internationale à travers 72 actions de mobilité
- | 59 mobilités de personnels

DES DESTINATIONS QUI SE MULTIPLIENT

Les destinations se multiplient et illustrent l'ouverture du territoire : en Europe (Espagne, Portugal, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Italie, Finlande...) comme sur le continent américain (Brésil, Suriname, Guyana, Colombie, Canada) .

DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Cette politique s'appuie sur des partenariats stratégiques structurants, en particulier avec le Brésil, axe majeur de coopération, mais aussi avec les pays voisins et les régions européennes ultrapériphériques. Elle positionne la Guyane comme un carrefour éducatif entre l'Europe, l'Amazonie et la Caraïbe.

Cette ouverture se traduit par des projets à forte valeur éducative et culturelle. Le projet franco-brésilien « Le Petit Cinéaste » a permis à des élèves de créer ensemble des productions audiovisuelles interculturelles, tandis que les Jeux Oyapiques ont rassemblé près de 200 élèves français et brésiliens autour du sport et du partage.

UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE

En parallèle, la politique linguistique se renforce avec l'ouverture d'une section internationale néerlandais au collège Léodate Volmar à Saint-Laurent du Maroni, portant à cinq le nombre de sections internationales dans l'académie.

Celles-ci sont désormais réparties entre :

- le lycée Melkior-Garré, qui accueille des sections brésilienne et américaine ; **CAYENNE**
- le collège Auxence Contout, avec une section américaine ; **CAYENNE**
- le lycée de Saint-Georges-de-l'Oyapock, pour la section brésilienne ; **SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK**
- le collège Léodate Volmar, avec la nouvelle section internationale néerlandais. **SAINT-LAURENT DU MARONI**

À la rentrée 2026, le lycée Melkior-Garré devient le premier lycée international de Guyane, marquant une étape majeure dans le développement de l'ouverture linguistique et culturelle du territoire.

Ces évolutions traduisent une ambition claire : proposer des parcours d'excellence adaptés aux réalités linguistiques et géographiques du territoire, tout en renforçant l'ouverture des élèves sur leur environnement régional et international.

L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC), qui s'applique désormais à tous les niveaux de classe à la rentrée 2026, porte une même ambition pour tous les élèves :

- leur permettre d'exercer leur compréhension critique du monde ;
- les former à l'exercice de leur citoyenneté dans un État de droit ;
- les former à une conscience claire de leurs obligations et de leurs responsabilités individuelles et collectives.

Pour accompagner les professeurs, l'offre de ressources s'enrichit sur Éduscol avec :

- des vidéos «Regards sur les programmes», disponibles pour l'école élémentaire, le collège et le lycée, dans lesquelles des experts répondent aux questions et réactions de professeurs pour expliciter les objectifs et nouveautés du programme ;
- des livrets d'accompagnement qui proposent des éclairages thématiques et des pistes de mise en œuvre concrètes et transposables, complétées par des documents.

L'EMC vise aussi à développer des compétences et encourage des démarches pédagogiques actives — débats, projets, engagements concrets, visites et rencontres — de nature à former les élèves à user d'esprit critique pour appréhender les questions qui occupent un citoyen, y compris dans la sphère numérique.

➤ FOCUS 2026 - 2027 : LA DÉMOCRATIE EN ACTION

L'année scolaire 2026-2027 est marquée par le renouvellement des conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Cette année d'élections constitue un temps fort de la démocratie scolaire, en permettant aux élèves d'exercer leur rôle de représentants et de participer pleinement à la vie de leur établissement et de l'académie.

En Guyane, cette dynamique se renforce avec la création du Conseil académique de la vie collégienne (CAVC), qui donnera une nouvelle place à la parole des collégiens à l'échelle académique. Cette instance permettra de recueillir leurs idées et leurs projets, de valoriser les initiatives menées dans les collèges et de développer, dès le collège, une véritable culture de l'engagement et de la participation citoyenne.



2.6

LE LYCÉE PROFESSIONNEL, UN CHOIX D'AVENIR

En Guyane, la voie professionnelle occupe une place centrale dans les parcours de formation :

56,3%

des lycéens suivent leur scolarité
dans la voie professionnelle

Cette réalité territoriale souligne l'importance d'une offre de formation adaptée aux besoins du territoire et d'un accompagnement renforcé des élèves, de la construction de leur projet jusqu'à leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études.



UNE SCOLARITÉ TOURNÉE VERS L'INSERTION

Les enseignements suivis au lycée, tout comme les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), sont des leviers essentiels pour développer leurs compétences et découvrir les différentes opportunités d'insertion qu'offre leur filière de formation.

Dans la continuité de l'accompagnement mis en place en 2^{de} et 1^{ère} professionnelle, les élèves bénéficient d'un parcours personnalisé en terminale pour leur permettre de préparer la suite de leur parcours.

Ce parcours personnalisé, qui remplace le parcours personnalisé antérieur, s'appuie sur les heures de soutien, ainsi que sur deux semaines dédiées, organisées par les établissements avant la clôture des vœux sur Parcoursup.

Il se concrétise par :

- une préparation à la poursuite d'études au sein des établissements, avec des séances visant la consolidation disciplinaire, le renforcement méthodologique ou le développement de l'autonomie et de la confiance en soi ;
- une préparation à l'insertion directe dans l'emploi avec notamment, au sein des établissements, des activités organisées avec France Travail et les missions locales au titre du dispositif AvenirPro ;
- cette année, les élèves de voie professionnelle passeront le baccalauréat professionnel aux mêmes périodes que les lycéens des autres voies.



CONCRÉTISER SON PROJET PROFESSIONNEL

Entré dans une phase de généralisation dans l'ensemble des lycées professionnels à la rentrée 2025, le dispositif AvenirPro est destiné en priorité aux élèves qui souhaitent s'insérer directement dans l'emploi après leur formation.

Co-construit par les équipes pédagogiques de chaque établissement et les conseillers de France Travail ou des missions locales, il offre aux élèves de terminale professionnelle et de 2e année de CAP un accompagnement renforcé qui repose sur une série d'ateliers permettant aux élèves :

- de mieux se connaître, d'identifier leurs compétences et de les valoriser ;
- de comprendre les attentes des recruteurs et les réalités du marché du travail local ;
- d'organiser efficacement leur recherche d'emploi, de rédiger des candidatures et d'obtenir des entretiens ;
- de préparer leurs entretiens pour convaincre et de réussir leur entrée dans la vie professionnelle.

En complément de ces ateliers collectifs, des entretiens individuels permettent d'apporter des réponses plus personnalisées aux jeunes qui en expriment le besoin, notamment pour lever d'éventuels freins à l'emploi : mobilité, logement, santé, etc.



3

L'École au cœur de l'épanouissement et de la protection des enfants



LA PROTECTION DES ÉLÈVES CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : UNE PRIORITÉ ABSOLUE

La protection de nos enfants est une priorité absolue, et l'École demeure le premier lieu de détection des violences faites aux enfants.

Elle ne peut tolérer aucune forme de violence sexiste ou sexuelle. Prévenir, repérer et agir, c'est protéger les élèves aujourd'hui, mais aussi construire une société plus respectueuse et plus égalitaire demain.

La Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) estime qu'un enfant sur 10 est victime de violences sexuelles en France avant sa majorité, et que plus de 80 % de ces violences sont commises dans le cercle familial.

Afin de répondre aux situations de violences sexistes et sexuelles dont sont victimes un nombre important d'enfants, le ministère de l'Éducation nationale organise la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative.

L'action des personnels s'inscrit dans une chaîne de prise en charge qui va du repérage des situations à l'accueil de la parole et au recueil des faits, jusqu'à la mise en œuvre des mesures de protection et au signalement aux autorités compétentes.

Un protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles, collèges et lycées est mis à la disposition de l'ensemble des personnels depuis mars 2026.

Conçu comme un outil opérationnel, il a vocation à sécuriser les démarches et à garantir que chaque signalement soit traité de manière homogène sur tout le territoire. Il contient des fiches réflexes par métier et pour les élèves et rappelle la procédure pour effectuer un signalement au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale). Il précise également comment protéger les victimes.

➤ UN QUESTIONNAIRE UNIVERSEL SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Afin de renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, tous les élèves, de la grande section à la terminale, rempliront dès cette année scolaire, en même temps que le questionnaire harcèlement, un questionnaire sur les VSS. Ce questionnaire sera adapté à l'âge des élèves.

Les professionnels sociaux et de santé du ministère seront mobilisés pour accueillir la parole des enfants qui souhaitent parler à un adulte de confiance et les orienteront au besoin vers les services compétents.

Le questionnaire : BRISONS LE SILENCE

- ➔ Obligatoire dans les établissements publics et privés sous contrat à la rentrée 2026.
- ➔ Pour tous les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées **qui résident en internat** :
 - passation en ligne deux fois par an ;
 - de façon anonyme ou nominative au choix ;
 - après information préalable des parents d'élèves.
- ➔ Proposés **au retour de voyages avec nuitée(s)**.

Le questionnaire « Brisons le silence, agissons ensemble » renforce la protection des élèves contre toutes les formes de violence en milieu scolaire. Il s'appuie sur une meilleure détection des situations à risque, une écoute renforcée de la parole des élèves et un contrôle accru des établissements privés sous contrat.

Ce dispositif doit contribuer à :

- renforcer le repérage précoce des situations de violences sexistes ou sexuelles ;
- faciliter la mobilisation des acteurs compétents pour assurer la protection des élèves concernés ;
- procéder aux signalements nécessaires lorsque la situation le justifie.

L'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité

La mise en œuvre des trois séances annuelles, de la maternelle au lycée, de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR, dans le premier degré) et de l'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité (EVARS, dans le second degré) constitue une priorité et fait l'objet d'une programmation détaillée.

La publication en février 2025 du programme a permis de cadrer et de développer considérablement cet enseignement. **Dès le plus jeune âge, l'EVAR-EVARS sensibilise et fait réfléchir les élèves à l'importance des notions de dignité, d'égalité, de respect mutuel, de consentement** et leur fait prendre conscience, notamment, que les propos sexistes instaurent un rapport de force qui peut conduire à d'autres formes plus graves de violence.



EVARS en Guyane

L'année scolaire 2025-2026 marque une progression nette de l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS) dans les établissements du second degré de l'académie de Guyane.

PLUS DE 6 800 ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES

La dynamique se traduit concrètement auprès des élèves : plus de 6 800 élèves ont bénéficié d'au moins une action EVARS en 2025-2026, contre environ 4 500 l'année précédente.

DES ACTIONS PARTICULIÈREMENT DÉVELOPPÉES AU COLLÈGE

Les actions sont principalement concentrées au collège, avec une mobilisation particulièrement forte en classe de 4e, qui est le niveau le plus couvert : 14 établissements y ont proposé au moins une action. Les classes de 6e, 5e et 3e suivent, avec 11 établissements pour chacun de ces niveaux. Au lycée, les classes de seconde et de première sont les plus concernées.

CONSENTEMENT, ÉGALITÉ ET PRÉVENTION DES VIOLENCES AU CŒUR DES ACTIONS

Les établissements mobilisent les trois axes du programme EVARS. Les thématiques les plus fréquemment abordées sont la vie affective et relationnelle, le consentement et l'égalité entre les filles et les garçons. Elles sont complétées par des actions autour du harcèlement et du cyberharcèlement, de la santé sexuelle, de la prévention des violences et de la puberté.

Certaines équipes développent également une approche plus globale de la santé et du bien-être des élèves, en intégrant des sujets tels que la santé mentale et physique, les conduites addictives, les discriminations, les relations d'attachement ou encore la prévention des violences.

FORMER DAVANTAGE LES PERSONNELS POUR GAGNER EN AUTONOMIE

Les partenaires extérieurs, personnels de santé, sage-femmes, associations agréées ou structures médico-sociales, jouent un rôle essentiel. Le développement de la formation des personnels de l'Éducation nationale apparaît comme un levier majeur pour rendre les établissements plus autonomes.

Cette demande est particulièrement forte :

18 ÉTABLISSEMENTS SUR 23

souhaitent un accompagnement académique dans la démarche Édusanté.

ANNÉE 2026-2027 : FRANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE

Pour 2026-2027, l'académie fixe cinq priorités : généraliser les trois séances annuelles par niveau, structurer le pilotage dans chaque établissement, renforcer la formation des personnels, mieux faire connaître et mutualiser les ressources académiques et simplifier le suivi tout en encourageant la labellisation Édusanté.

L'objectif est ainsi de faire évoluer l'EVARS d'une dynamique portée par un nombre croissant d'établissements vers un véritable parcours continu de la 6e à la terminale, permettant à chaque élève de développer sa connaissance de soi, le respect d'autrui et sa capacité à agir de manière responsable.

**L'EVAR se déploie en Guyane :
donner aux élèves les clés pour
se connaître, respecter l'autre
et se protéger**

→ Le déploiement de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) s'est engagé dès 2025-2026.

Le programme a été présenté aux directrices et directeurs d'école ainsi qu'aux conseillères et conseillers pédagogiques de circonscription (CPC), tandis que des actions de formation ont été conduites directement dans les établissements. Sur le terrain, les premières actions d'EVAR ont également été menées à l'école élémentaire.

Le programme accompagne progressivement les élèves dans leur développement, sans aborder les questions liées à la sexualité : apprendre à connaître son corps et ses émotions, comprendre l'intimité et les relations aux autres, développer l'estime de soi, respecter les différences et construire des relations égalitaires.

Au fil de l'école élémentaire, les élèves apprennent notamment à comprendre le consentement, à respecter un refus, à connaître leurs droits, à repérer les situations de harcèlement et, en CM2, à identifier plus explicitement les violences sexistes et sexuelles pour savoir les signaler et s'en protéger.

LE RENFORCEMENT DES CONTRÔLES

Pour prévenir les menaces, le ministère de l'Éducation nationale renforce le contrôle d'honorabilité de ses 1,2 million de personnels.

Aujourd'hui, ce contrôle existe déjà au stade du recrutement des personnels depuis 2017, tous les personnels en poste à cette date ayant été contrôlés entre 2017 et 2019. Il sera désormais régulier au cours de la carrière de chaque agent, pour garantir qu'il n'y ait pas de nouveauté dans le casier judiciaire

Il sera aussi étendu à tous et notamment aux intervenants extérieurs, salariés comme bénévoles. Il s'agit de contrôler systématiquement les antécédents judiciaires des intervenants occasionnels, qu'ils interviennent à titre associatif ou professionnel dans les écoles. Ce contrôle se fera par la production d'une attestation d'honorabilité. L'éducation nationale s'attache à faire en sorte que toute personne qui présenterait un risque pour la santé ou la sécurité des mineurs ne puisse plus être en contact avec eux.

FOCUS

➤ UNE PROTECTION CONTINUE DES MINEURS

→ La protection des mineurs suppose de pouvoir prévenir l'emploi et le réemploi d'un professionnel écarté pour des faits portant atteinte à leur intégrité, y compris lorsqu'il change d'employeur ou de secteur d'activité.

→ Le Gouvernement porte ainsi, dans le cadre du projet de loi relatif à la protection des enfants, la création d'un dispositif de partage d'informations entre les différents secteurs accueillant des mineurs : éducation nationale, jeunesse et sport (dont activités périscolaires et secteur sportif). Ce dispositif concernera tous les personnels, quel que soit leur statut, dans les structures publiques comme privées.

→ Il permettra d'éviter qu'une personne écartée dans un secteur pour des faits portant atteinte à l'intégrité des mineurs puisse être recrutée dans un autre secteur au contact d'enfants.

→ Dès l'adoption de la loi, le ministère pourra engager la mise en œuvre de ce dispositif, pour assurer une protection continue des mineurs au-delà des changements d'établissement, d'employeur ou de secteur d'activité. L'objectif est de faire en sorte qu'une personne écartée pour des faits portant atteinte à l'intégrité des mineurs ne puisse plus exercer auprès d'enfants dans un autre secteur, quel que soit son statut.

3.2

LIMITER L'EXPOSITION AUX ÉCRANS : POUR LA PREMIÈRE FOIS, UNE SCOLARITÉ COMPLÈTE SANS TÉLÉPHONE PORTABLE

Réduire l'exposition des jeunes aux écrans est un enjeu sociétal majeur, à la fois éducatif, de santé et d'équilibre des temps de vie.

→ L'interdiction du téléphone portable au lycée vise à garantir des conditions propices aux apprentissages et rétablir du lien social entre les élèves. La scolarité complète des élèves se déroulera donc désormais sans téléphone.

→ L'École accentue son action en faveur d'un numérique raisonné, fondé sur une éducation au numérique, aux médias et à l'information.

UN PROGRAMME DE FORMATION AMBITIEUX

La formation initiale des enseignants est renforcée, avec un volume horaire allant jusqu'à 58 h dans le 1er degré et jusqu'à 36 h dans le 2d degré, pour qu'ils puissent :

→ d'une part, mieux repérer les situations où le numérique est pertinent et adapté en s'appuyant sur les résultats de la recherche et des retours d'expériences entre pairs ;

→ d'autre part, maîtriser les compétences de base du numérique, les pratiques d'apprentissage liées et les risques.

C'est un pilier du triptyque : terrain, formation, recherche, expérimenté dans les territoires numériques éducatifs (TNE) grâce au soutien de France 2030. Il combine apports théoriques et mise en œuvre, condition indispensable d'un numérique raisonné adapté aux objectifs d'apprentissage.

VOLUME HORAIRE DE FORMATION SUR L'IA

58H PREMIER DEGRÉ

36H SECOND DEGRÉ



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UN ACCÈS À LA CULTURE ET À LA SOCIABILITÉ

L'académie développe, de la maternelle au baccalauréat, des programmes de résidences d'artistes en classe avec la Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la préfecture et la Collectivité Territoriale de Guyane. Artistes et artisans d'art accompagnent les élèves dans des projets de création et de transmission du patrimoine guyanais dans toute sa diversité.

FOCUS

► PROJET « TOUS POÈTES »

→ Le projet « Tous poètes » invite les élèves à découvrir la poésie comme un espace de création, d'expression et de confiance en soi. À travers des ateliers d'écriture, de lecture et de mise en voix, les élèves apprennent à jouer avec les mots, à exprimer leurs émotions et à faire entendre leur propre voix.

À Kourou, le projet permet aux élèves de CE2 de découvrir la poésie par la pratique. Accompagnés par l'écrivain et poète Pierre Apollinaire Stephenson, ils ont participé à des ateliers d'écriture créative, travaillé la lecture et l'analyse de textes, puis créé leurs propres poèmes. Le projet s'est également appuyé sur les outils numériques et les arts visuels : les élèves ont réalisé des illustrations, les ont numérisées puis retravaillées sur tablette pour concevoir des livrets poétiques. En 2025-2026, 225 élèves des écoles des circonscriptions de Kourou 1 et 2 ont ainsi participé à cette démarche, avec une restitution de leurs créations au Pôle culturel de Kourou.

Cette politique repose également sur un réseau étroit de partenaires culturels : Conservatoire de musique, de théâtre et de danse de Guyane, Musée des cultures guyanaises, Maison des Cultures et des mémoires de Guyane, structures de cinéma, de théâtre, de danse, de cirque et de lecture. Une attention particulière est portée aux établissements et aux territoires éloignés du littoral, afin que l'accès à la culture ne soit pas conditionné par le lieu de scolarisation.

RÉINVESTIR LE LIVRE ET DONNER LE GOÛT DE LIRE

La lecture est bien plus qu'un apprentissage fondamental : elle ouvre les portes de l'imaginaire, favorise la connaissance de soi et des autres et constitue un vecteur essentiel d'émancipation.

Pourtant, les pratiques de lecture se dégradent : un tiers des lycéens de 2de ne lit plus par plaisir et de nombreux enfants grandissent dans des foyers où les livres ont disparu.

Pour inverser cette tendance, le ministère de l'Éducation nationale vise à structurer un continuum éducatif de la petite enfance à l'adolescence. L'enjeu est de faire de la lecture un réflexe, un plaisir partagé et une alternative attractive aux écrans.

→ Des initiatives comme le **Quart d'heure lecture, Cet été, je lis !**, les sacs à livres ou la Semaine de la lecture ritualisent des temps dédiés.

→ Les écoles et établissements aménagent des coins lecture, organisent des clubs de lecture et renforcent les partenariats avec les bibliothèques, associations, médias, etc.

→ La publication de listes de références adaptées à chaque âge permet de guider les choix de lecture des parents et des élèves.

3.4

ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

1 | RENFORCER LE SAVOIR NAGER, UN ENJEU DE SÉCURITÉ ET DE RÉUSSITE

L'apprentissage de la natation constitue un enjeu majeur pour les élèves de l'académie de Guyane. **Près de 50 % des élèves entrent encore en 6e sans savoir nager et 25 % des élèves de seconde sont toujours non-nageurs.**

Face à ce constat, l'académie renforce l'accompagnement des équipes d'éducation physique et sportive afin de faire évoluer les pratiques et de favoriser l'autonomie aquatique des élèves.

Une formation académique de deux jours sera proposée au premier trimestre 2026-2027 à Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni. Des mises en situation avec des classes de 6e et de seconde compléteront les apports théoriques.

2 | MA GUYANE NAGE : LA NATATION POUR TOUS, PARTOUT EN GUYANE

En 2025 - 2026 :

- 6 985** élèves ont appris à nager dans
- 8** communes : Saint-Laurent-du-Maroni, Roura, Matoury, Apatou, Camopi, Cacao, Maripasoula et Cayenne.
- 68%** des bénéficiaires ont 10 ans ou moins, avec une priorité donnée aux publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Ma Guyane Nage déploie des bassins mobiles hors sol, installés temporairement au plus près des écoles, des quartiers prioritaires et des communes isolées qui ne disposent pas d'équipements aquatiques.

Porté par 8 salariés issus des différents territoires de Guyane, le dispositif fait de la natation un enjeu de sécurité, de santé, de confiance en soi et d'égalité des chances.

2026 - 2027 : Une nouvelle ambition pour Ma Guyane Nage

L'objectif est clair : accompagner entre 8400 et 10 000 élèves et renforcer l'action là où les besoins sont les plus importants.

Les priorités :

- déployer davantage le dispositif dans l'Ouest et auprès des populations isolées ou défavorisées;
- ouvrir davantage les actions aux étudiants ;
- renforcer l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap ;
- former et accompagner les jeunes de 16 à 30 ans vers l'emploi, avec la création d'un organisme de formation agréé aux métiers du secourisme, du sauvetage et de la natation.

3 | UNE NOUVELLE FILIÈRE SPORTIVE POUR L'OUEST GUYANAIS

La mise en place de l'UF3S (Unité facultative de sensibilisation au secteur sportif) et du CSE2S (Certificat de spécialisation « Encadrement dans le secteur sportif ») dans deux établissements de l'Ouest guyanais marque une évolution importante de l'offre de formation. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir les métiers du sport, de construire leur projet professionnel et d'accéder à une qualification au plus près de leur lieu de vie.

L'UF3S constitue le premier niveau de ce parcours au lycée professionnel. Elle permet aux élèves volontaires de découvrir le secteur sportif et de construire progressivement leur projet professionnel. **Elle prévoit notamment une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins 60 heures dans le secteur sportif en première et/ou terminale.**

À l'issue du baccalauréat, le CSE2S constitue une véritable étape de professionnalisation. Ce diplôme de niveau 4 permet notamment de concevoir et encadrer des activités physiques et sportives, d'élaborer des projets d'animation et d'intervenir dans le respect des règles de sécurité. Il ouvre également vers des poursuites de formation telles que le BPJEPS, le CQP, le DEUST ou une licence STAPS.

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES EN GUYANE

L'académie compte aujourd'hui 35 sections sportives scolaires (SSS). Ces dispositifs permettent aux élèves de bénéficier de trois heures supplémentaires de pratique sportive hebdomadaire dans le cadre de leur scolarité, en complément des deux heures obligatoires d'EPS.

Les sections sportives scolaires ont une double ambition : permettre aux élèves de progresser dans une discipline sportive tout en favorisant leur réussite scolaire.

Au-delà de la performance sportive, certaines sections sportives scolaires jouent un rôle important en matière d'inclusion. Elles peuvent permettre à des élèves dont la situation sociale ne facilite pas l'accès à une pratique sportive régulière de bénéficier d'un équipement, d'un transport et d'un encadrement adaptés. D'autres utilisent la pratique sportive comme levier de remobilisation pour des élèves en difficulté scolaire, en favorisant la confiance en soi et le réengagement dans les apprentissages.



DES SECTIONS SPORT-ÉTUDES EN PLEIN ESSOR

L'École renforce son engagement en faveur de l'accompagnement des jeunes sportifs afin de leur permettre de concilier réussite scolaire et ambition sportive.

En Guyane, 18 sections sport-études sont aujourd'hui proposées, de la 5e à la seconde, offrant aux élèves un cadre adapté pour poursuivre leur scolarité tout en développant leur pratique sportive.

Tous les élèves des sections sport-études sont accueillis à l'IFAS (Institut de Formation et d'Accès au Sport) à Cayenne. Ils poursuivent leur scolarité au collège Gérard Holder, puis au lycée Melkior Garré, afin de bénéficier d'un parcours permettant d'articuler progressivement exigences scolaires et projet sportif.



UNE ÉVALUATION NATIONALE DES APTITUDES PHYSIQUES EN 6E ET EN SECONDE

Pour la deuxième année consécutive, les établissements pourront mettre en œuvre une évaluation nationale des aptitudes physiques des élèves entrant en 6e. **Cette évaluation permet d'identifier le niveau de maîtrise des élèves selon trois catégories** — «à besoins», «fragile» ou «satisfaisant» — et d'aider les équipes pédagogiques à adapter leur enseignement.

Trois aptitudes sont évaluées à travers des tests simples et standardisés : l'endurance avec le test navette, la force musculaire avec le saut en longueur sans élan et la vitesse avec un sprint de 30 mètres. Les établissements volontaires pourront organiser les passations du 7 septembre au 16 octobre 2026, pour une durée d'environ deux heures.

➤ NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2026

- **Une évaluation nationale des aptitudes physiques** est également proposée aux élèves entrant en seconde générale, technologique et professionnelle. Elle repose sur le même principe de positionnement des élèves et vise à fournir aux équipes pédagogiques des informations permettant d'adapter les pratiques d'EPS aux besoins des élèves.

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE : UNE ANNÉE 2025-2026 MARQUÉE PAR UNE FORTE PROGRESSION

L'année scolaire 2025-2026 confirme le dynamisme du sport scolaire en Guyane. L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) enregistre une progression de l'ensemble de ses indicateurs, avec désormais 9 344 élèves licenciés, contre 8 386 l'année précédente, soit une hausse de 11,4 %.

Cette progression s'accompagne d'une augmentation du nombre d'associations sportives affiliées, passé de 51 à 56 établissements.

L'UNSS s'appuie aujourd'hui sur 56 associations sportives et propose une pratique particulièrement diversifiée, avec 63 activités sportives pratiquées dans l'académie. Au cours de l'année, 591 compétitions ont été organisées les mercredis, permettant aux élèves de pratiquer et de se confronter dans un cadre sportif structuré.

Le sport scolaire poursuit également sa progression en matière de mixité et d'engagement citoyen. Les filles représentent désormais 42 % des licenciés. Par ailleurs, 423 Jeunes Officiels ont été formés, notamment comme arbitres, renforçant ainsi la dimension éducative et citoyenne de l'UNSS.

Des résultats sportifs au rendez-vous

Les élèves guyanais se sont distingués lors des compétitions interacadémiques et nationales. Aux Jeux de l'UNSS en Guadeloupe, le collège Oméba Tobo de Kourou a remporté la première place et l'Externat Saint-Joseph la deuxième, offrant à la Guyane un doublé historique. Les équipes guyanaises se sont également illustrées en basket, avec une victoire chez les filles pour le collège Henri Agarande et chez les garçons pour le collège La Canopée. Le lycée Gaston-Monnerville s'est quant à lui imposé au championnat de futsal lycée en Martinique.

À l'échelle nationale, le collège Chlore Constant a décroché le titre de vice-champion de France en kayak-polo, tandis que le collège Gérard Holder a obtenu une 5e place au championnat de France de futsal collège.

Promouvoir le sport féminin

Le développement de la pratique sportive des jeunes filles constitue également un axe fort.

L'événement «La Lycéenne et Collégienne» a réuni plus de 300 participantes, avec un encadrement composé à 80 % de femmes.

Une initiative qui associe promotion du sport féminin, santé et engagement des élèves.

➤ PERSPECTIVES 2026-2027

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'UNSS Guyane entend poursuivre cette dynamique autour de trois priorités : renforcer sa présence dans l'Ouest et sur les communes du fleuve, développer son ouverture internationale et proposer un calendrier événementiel dense.

📍 LES CHIFFRES À RETENIR DE L'UNSS

- 9 344** élèves licenciés à l'UNSS, soit +11,4% en un an.
- 56** associations sportives affiliées, contre 51 en 2024-2025.
- 63** activités sportives proposées dans l'académie.
- 591** compétitions organisées au cours de l'année.
- 42%** de licenciées filles
- 423** Jeunes Officiels formés comme arbitres, reporters ou autres acteurs de la vie sportive.
- +300** participantes à l'événement «La Lycéenne et Collégienne»



PRÉVENIR, ACCOMPAGNER ET PROTÉGER : UNE POLITIQUE ACADÉMIQUE AU SERVICE DU BIEN ÊTRE ET DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

La lutte contre le harcèlement scolaire constitue une priorité forte de l'académie de Guyane. **En 2025-2026, le programme pHARe a poursuivi son déploiement dans les écoles et les établissements autour de quatre axes complémentaires : la prévention, la formation des personnels, l'accompagnement des équipes et le traitement des situations.**

1574 PERSONNELS FORMÉS
dans les 11 circonscriptions

9 COLLÈGES

5 LYCÉES

engagés dans la démarche

57 SUR 68 SITUATIONS SIGNALÉES

ont fait l'objet d'un suivi académique, soit 100% des situations relevant du dispositif.

L'académie poursuit également le développement de la méthode de la préoccupation partagée, le renforcement du réseau des personnels ressources et l'accompagnement des établissements dans leur démarche de labellisation.

Cette mobilisation s'inscrit dans une politique de prévention plus large, associant élèves, familles et équipes éducatives, notamment à travers la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, le concours « Non au Harcèlement » et des actions de sensibilisation au cyberharcèlement.

Le lycée Lumina Sophie s'est notamment distingué en obtenant le Prix Coup de Cœur académique du concours « Non au Harcèlement ».

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PSYCHO-SOCIALES POUR PRÉVENIR

Au-delà du traitement des situations, l'académie fait le choix d'agir en amont en développant les compétences qui permettent aux élèves de mieux comprendre leurs émotions, de coopérer, de communiquer, de gérer les conflits et de construire des relations respectueuses.

Le développement des compétences psychosociales (CPS) constitue ainsi un levier majeur de prévention, de bien-être et de réussite éducative.

Dans le premier degré, huit circonscriptions sont désormais engagées dans la démarche, tandis que 23 établissements du second degré disposent d'un référent CPS formé et, pour la majorité, d'une équipe ressource dédiée. Plusieurs centaines de personnels ont ainsi été sensibilisés et formés, permettant l'intégration progressive des CPS dans les projets d'école et d'établissement.

Cette dynamique s'est appuyée sur des temps forts académiques, dont la Semaine de l'Empathie et le séminaire CPS organisé dans le cadre du COTER avec les partenaires institutionnels.

À la rentrée 2026, cette dynamique franchira une nouvelle étape avec le lancement de la labellisation académique CPS, la création des premiers Trophées académiques CPS et le renforcement de la formation des personnels.

EN SAVOIR PLUS SUR LES CPS DANS L'ACADÉMIE



Depuis 2023, le dispositif « ILOTAGE », porté par l'Équipe Mobile de Sécurité, permet de consolider les liens entre les établissements et les acteurs de la sécurité, d'anticiper les situations à risque et d'apporter un accompagnement adapté aux équipes. Des actions de prévention et de sensibilisation sont conduites auprès des élèves et des personnels sur des sujets tels que les incivilités, les usages des réseaux sociaux, les pratiques dangereuses, les violences, l'égalité entre les filles et les garçons, les valeurs de la République et la laïcité.

Des dispositifs de sensibilisation à la citoyenneté et à la justice, notamment « Moi, jeune citoyen » (9-13 ans) et « Questions de justice » (13-18 ans), complètent cette démarche.

L'amélioration du climat scolaire fait également l'objet d'un accompagnement académique spécifique, permettant aux écoles et établissements de réaliser un diagnostic partagé et d'agir sur ses sept leviers : la stratégie d'équipe, la coopération, la justice scolaire, la prévention des violences, la qualité de vie à l'école, la coéducation et les pratiques partenariales.

RENFORCER LA CAPACITÉ DES ÉQUIPES À GÉRER LES SITUATIONS DE CRISE

La prévention repose enfin sur la capacité des personnels à faire face aux situations complexes. Dans cette perspective, la formation « Prévention et Gestion de Crise » renforce la capacité des équipes à protéger les personnes, prendre des décisions adaptées en contexte dégradé et assurer la continuité du service.

160 PERSONNELS DU 1ER ET DU 2ND DEGRÉ
dont **27** FORMATEURS ACADÉMIQUES
avec **4** SESSIONS ORGANISÉES CHAQUE ANNÉE

Cette politique s'appuie sur une coopération étroite avec les partenaires institutionnels et territoriaux.

➤ UNE CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR RENFORCER LA PROTECTION DES ÉLÈVES

→ Signée en juin 2026 au lycée du Larivot, la convention départementale dédiée à la protection de l'enfance, à la sécurité et à la prévention de la délinquance en milieu scolaire réunit l'académie de Guyane, le parquet de Cayenne, la gendarmerie nationale, la police nationale, l'Agence régionale de santé et la Collectivité territoriale de Guyane.

Cette coopération marque une étape importante pour renforcer la protection des élèves et contribuer à un climat scolaire serein. Elle prévoit notamment :

- une coordination accrue entre les établissements et les forces de sécurité,
- des actions de prévention ciblées contre les violences, les addictions et les phénomènes de radicalisation,
- un programme de formation des personnels sur trois ans.
- Un accompagnement et une réponse renforcés face aux actes de délinquance commis en milieu scolaire, avec une attention particulière portée à la protection des mineurs.

Une mobilisation collective au service d'une école plus sûre, plus protectrice et plus inclusive pour tous les jeunes de Guyane.



➤ SANTÉ MENTALE

La formalisation d'un protocole « Santé mentale : du repérage à la prise en charge » au sein de chaque établissement se met en place progressivement. Elle permet de préciser le rôle de chacun et d'organiser les procédures. Une circulaire commune des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Santé renforce la coordination entre les établissements scolaires et les acteurs de santé du territoire. Lorsqu'un élève présente un risque de passage à l'acte, sa prise en charge ne peut pas attendre : la circulaire prévoit un accès prioritaire, véritable « coupe-file » vers les soins, permettant de proposer à la famille une évaluation rapide, somatique et psychologique, puis une orientation vers la prise en charge adaptée.

Aucun élève ne doit voir son parcours fragilisé par un manque de coordination entre les acteurs. L'État renforce les coopérations entre l'éducation nationale, les agences régionales de santé et les acteurs du médico-social grâce à l'actualisation des conventions territoriales et à une meilleure articulation des projets territoriaux de santé mentale. Une convention avec l'Association nationale des maisons des adolescents vient également consolider les partenariats avec les établissements scolaires afin de garantir des parcours d'accompagnement plus fluides et plus réactifs.

4

L'École au cœur de la République



TRANSMETTRE ET FAIRE VIVRE LES PRINCIPES QUI NOUS FONDENT

À l'école publique et laïque, l'ensemble des personnels est soumis à une stricte obligation de neutralité. Ils contribuent chaque jour à faire vivre et à transmettre aux élèves le sens de la laïcité, principe essentiel du vivre-ensemble et de la construction d'une citoyenneté commune.

La loi du 15 mars 2004 encadre le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Elle contribue à préserver les élèves de toute forme de prosélytisme, d'emprise ou de pression susceptible d'altérer leur libre arbitre, et garantit à chacun la liberté de construire ses propres choix.

POURSUIVRE LA FORMATION DES PERSONNELS

Le ministère de l'Éducation nationale achève cette année le déploiement du vaste plan de formation à la laïcité et aux valeurs de la République, qui a pour ambition de former l'ensemble des personnels.

Afin d'atteindre 100 % de personnels formés, le ministère renforce le vivier des formateurs des équipes académiques valeurs de la République. L'effort de formation porte notamment sur les personnels du premier degré, les lauréats des concours et les personnels contractuels, les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

FAIRE BARRAGE AUX DISCRIMINATIONS

Le ministère a renouvelé des engagements visant à renforcer la sensibilisation de la jeunesse et la formation des consciences, dans un contexte de montée continue des actes racistes et antisémites dans la société et à l'école.

Face à la persistance des discriminations à l'école, l'éducation nationale se mobilise pleinement aux côtés de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah) à travers deux plans nationaux 2026-2029, dédiés respectivement à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, et à la lutte contre la haine anti-LGBTI+.

Ces deux plans reposent sur des leviers communs et complémentaires : des vadémécums de référence donnent aux personnels des repères théoriques et pédagogiques pour comprendre ces phénomènes, y compris sur leurs aspects les plus sensibles, et pour agir avec justesse face aux situations rencontrées. Le vadémécum contre le racisme et l'antisémitisme est aujourd'hui déployé ; son pendant sur la lutte contre la haine anti-LGBTI+ est en cours de rédaction, dans la même ambition de donner aux personnels un langage et des repères communs.

TRANSMETTRE LES ENJEUX DE DÉFENSE, DE SÉCURITÉ ET DE COHÉSION NATIONALE

Dès la rentrée 2026, l'éducation à la défense se dote d'un référentiel national construit autour des enseignements de défense transversaux et d'une diversité de dispositifs pédagogiques qui les prolongent. Il met à disposition de tous les enseignants et élèves un cadre de référence harmonisé pour l'acquisition et l'évaluation des compétences pour l'éducation à la défense.

En Guyane, les relations entre les forces de sécurité et de défense et l'Éducation nationale se sont peu à peu construites, étoffées et structurées au cours des dernières années.

Les dispositifs tels que les Cadets de la Gendarmerie, les classes de Défense et de sécurité globale ou encore, plus récemment, Orion Jeunesse, participent de ces partenariats entre des institutions qui rapprochent les Valeurs de la République, l'esprit de défense et l'engagement citoyen.



FOCUS

CLASSES DÉFENSES

CHIFFRES 2025-2026

- 4** nouvelles conventions signées
- 36%** des établissements publics et privés accueillent un ou plusieurs dispositifs
- PLUS DE 400** collégiens et lycéens qui ont pu travailler et réfléchir sur l'esprit de défense et découvrir des activités et des métiers, bien au-delà des représentations habituelles

Plusieurs temps forts académiques ont émaillé l'année scolaire :

- La rencontre de représentants des établissements (élèves, référents, chefs d'établissement)) et de leurs unités partenaires, avec l'Amiral COLDEFY, le 27 janvier 2026 ;
- La célébration des 400 ans de la Marine nationale,
- Le séminaire du 4 juin relatif au pilotage des CDSG et autres dispositifs partenariaux avec les forces de défense et de sécurité.

4.2

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LES FAMILLES

En cette rentrée 2026, le ministère de l'Éducation nationale entend créer les conditions pour renforcer l'alliance éducative entre l'institution et les parents en améliorant l'accompagnement des familles et en soutenant leur participation au parcours scolaire de leur enfant.

Cette ambition vise à :

- retisser un lien de confiance durable ;
- mieux faire connaître les attentes de l'École ;
- rappeler les responsabilités partagées qui fondent la communauté éducative.

Elle s'inscrit dans le respect des enseignements, de l'évaluation, de l'organisation scolaire et de l'autorité des personnels, dont la protection demeure une exigence absolue.

Une nouvelle charte Parents-École

La charte de la relation entre les parents et l'École rappelle les principes qui fondent la coéducation : respect mutuel, dialogue, confiance, écoute et responsabilité partagée. Ses objectifs sont de :

- clarifier les droits et les responsabilités de chacun ;
- favoriser un dialogue régulier entre les familles et les équipes éducatives ;
- renforcer la compréhension mutuelle ;
- prévenir les incompréhensions et les tensions ;
- promouvoir un climat scolaire serein.

Avec la charte de la laïcité à l'École et la charte pour l'éducation à la citoyenneté numérique, la charte Parents-École sera affichée dans toutes les écoles et dans tous les établissements et signée par les familles.

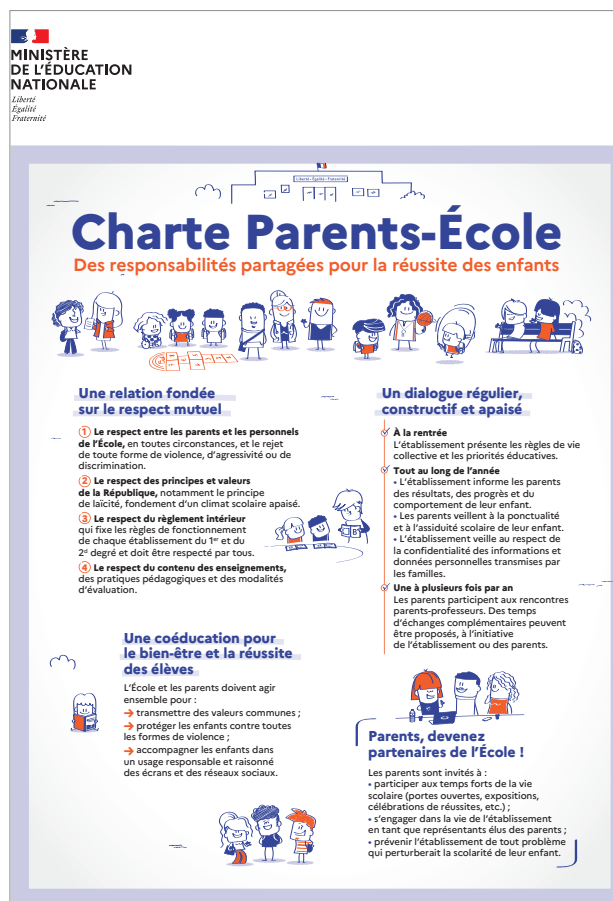
DES VIDÉOS D'INFORMATION POUR LES PARENTS

Des vidéos consacrées au rôle des parents à l'école et à la meilleure façon de suivre la scolarité de leurs enfants sont mises à disposition des familles.

Courtes, concrètes et accessibles, elles permettent d'apporter des repères sur les règles de vie à l'école et au collège, les bonnes habitudes à prendre à la maison ou encore les modes d'implication des parents dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Elles pourront être utilisées lors des réunions de rentrée, des rencontres avec les parents ou consultées librement en ligne :

→ education.gouv.fr/parents



OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS

Le dispositif Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE), qui vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant, est renforcé.

L'opération, conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, a pour objectifs de permettre :

- l'apprentissage du français ;
- la compréhension du fonctionnement de l'institution scolaire ;
- l'appropriation des valeurs de la République.

PLUS DE 20 000

BÉNÉFICIAIRES EN 2025-2026

soit une augmentation de 2% par rapport à l'année dernière

La civilité comme fondement des relations entre École et familles

→ Afin de garantir la civilité dans les relations entre les parents et l'École comme entre les élèves eux-mêmes et de protéger les élèves et les personnels, une nouvelle réponse au comportement d'un membre de la famille d'un élève portant une atteinte grave au fonctionnement normal de l'école ou de l'établissement est mise en place.

→ Les directeurs d'école et chefs d'établissement confrontés à ces situations conflictuelles avec les familles peuvent saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, qui peut, en ultime recours et après un dialogue avec la famille, procéder au changement d'établissement de l'élève afin de garantir un climat serein dans l'établissement.

4.3

ACCUEILLIR TOUS LES ÉLÈVES

L'accès à l'École pour tous constitue un impératif de justice sociale et une priorité de l'académie de Guyane. **À la rentrée 2026, l'École poursuit son engagement pour garantir à chaque élève, notamment à ceux présentant des besoins éducatifs particuliers, un parcours scolaire adapté, inclusif et accessible.**

3 200 élèves
en situation de handicap

dont **1 346** dans le 1er degré
1 854 dans le 2nd degré

Scolarisés en milieu ordinaire, 56 % bénéficient d'un appui dans le cadre des dispositifs ULIS, tandis que les autres élèves suivent leur scolarité en classe ordinaire ou bénéficient d'un accompagnement en lien avec les structures du secteur médico-social.

Cette politique d'inclusion repose sur une mobilisation collective : adaptation des modalités d'enseignement, accompagnement humain, développement de dispositifs spécialisés, coopération avec le secteur médico-social et renforcement des partenariats afin de répondre au plus près aux besoins des élèves et de leurs familles.

DES ACCOMPAGNEMENTS AU PLUS PRÈS DES BESOINS

885 accompagnants d'élèves
en situation de handicap

L'accompagnement humain constitue un autre pilier de l'École inclusive. En Guyane, 885 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont déployés sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de l'accompagnement humain, l'académie poursuit le développement des pôles d'appui à la scolarité (PAS), destinés à apporter une réponse plus rapide et mieux coordonnée aux élèves à besoins éducatifs particuliers et à leurs familles. À la rentrée 2026, 5 nouveaux PAS sont installés en Guyane, poursuivant le déploiement engagé précédemment.

Des dispositifs inclusifs renforcés en Guyane

À la rentrée 2026, l'académie compte notamment :

- 67** ULIS dans le premier degré ;
- 69** ULIS en collège ;
- 21** ULIS en lycée ;
- 3** unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) ;
- 2** unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) ;
- 1** unité d'enseignement externalisée pour élèves polyhandicapés (UEEP) ;
- 9** unités d'enseignement externalisées (UEE) ;
- 2** dispositifs d'autorégulation (DAR).

Le développement de ces dispositifs se poursuit à la rentrée 2026 avec l'ouverture de deux nouveaux dispositifs à Papaïchton et Rémire III, ainsi que d'un nouveau dispositif à Maripasoula.

Cette dynamique permet de mieux prendre en compte la diversité des besoins et de favoriser, chaque fois que possible, la scolarisation des élèves au plus près de leur lieu de vie.

DES PERSONNELS MOBILISÉS POUR UNE ÉCOLE PLEINEMENT INCLUSIVE

La réussite de l'inclusion repose également sur la mobilisation et la professionnalisation des personnels. En Guyane, **470 enseignants sont mobilisés dans différents dispositifs et structures** permettant de répondre aux besoins éducatifs particuliers : ULIS, unités d'enseignement, dispositifs d'autorégulation, structures médico-sociales, SEGPA, RASED, enseignants itinérants ou encore équipes ressources.

L'objectif est de permettre aux équipes éducatives de disposer des ressources et des compétences nécessaires pour adapter les pratiques pédagogiques, mieux accompagner les élèves et construire des parcours cohérents.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCOLE INCLUSIVE

L'académie de Guyane poursuit son action autour de plusieurs priorités : renforcer l'accompagnement des élèves porteurs de troubles autistiques, consolider la posture professionnelle des encadrants et développer de nouvelles réponses adaptées aux besoins des élèves.

À travers ces actions, l'académie affirme une ambition claire : permettre à chaque élève de trouver sa place à l'École, de bénéficier des adaptations nécessaires et de construire son parcours dans les meilleures conditions possibles, quels que soient ses besoins ou son lieu de scolarisation.

CASNAV : ACCOMPAGNER CHAQUE ÉLÈVE NOUVELLEMENT ARRIVÉ VERS LA RÉUSSITE SCOLAIRE

En Guyane, le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés) joue un rôle essentiel dans l'accueil et l'intégration des enfants et des jeunes qui arrivent sur le territoire sans maîtriser suffisamment le français. Il assure leur évaluation, leur orientation et leur accompagnement, tout en apportant aux équipes éducatives les outils et formations nécessaires pour favoriser leur inclusion dans les classes.

Chaque année, près de 2000 élèves sont accompagnés. Le CASNAV intervient dès l'arrivée du jeune : évaluation des compétences en français, en lecture et en mathématiques, orientation vers un établissement et accompagnement pédagogique. L'objectif est de permettre à chaque élève de rejoindre progressivement une scolarité ordinaire, tout en bénéficiant, lorsque cela est nécessaire, d'un enseignement adapté en français.

Au-delà des élèves, le CASNAV accompagne également les enseignants et les équipes éducatives, à travers la mise à disposition de ressources pédagogiques, la formation et l'expertise en matière de français langue seconde et de plurilinguisme.



5

L'humain au cœur de nos métiers



MIEUX FORMER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LA RÉFORME DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION INITIALE DES PROFESSEURS

La réforme de la formation initiale des enseignants poursuit trois objectifs :

- élever le niveau de formation des futurs enseignants au service d'une meilleure réussite des élèves,
- préparer plus tôt au métier,
- élargir le vivier de candidats afin de renforcer l'attractivité de la profession.

UN NOUVEAU MODE DE RECRUTEMENT

À compter de 2026, le recrutement par concours est organisé à l'issue de la licence, afin de permettre une entrée progressive dans le métier et un accompagnement renforcé des futurs enseignants. Les lauréats bénéficient, sauf exception, d'une formation statutaire diplômante de deux ans au sein des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), articulant formation académique et professionnalisation.



UN NOUVEAU CADRE DE FORMATION INITIALE

À la rentrée 2026, l'INSPE assure la formation statutaire des lauréats des nouveaux concours de recrutement au sein des masters enseignement et éducation. Cette formation couvre l'ensemble des dimensions des savoirs disciplinaires et des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier, en articulant les apports théoriques et la pratique grâce à des stages en milieu professionnel.

UNE NOUVELLE LICENCE POUR SE PRÉPARER AU MÉTIER DE PROFESSEUR DES ÉCOLES

Une nouvelle licence a également été créée pour les bacheliers ayant pour projet professionnel d'enseigner dans le premier degré : la licence professorat des écoles (LPE).

Les deux tiers des enseignements de cette licence sont consacrés à la maîtrise des savoirs à enseigner et à leurs enjeux spécifiques à l'école primaire. La LPE permet ainsi de construire un véritable continuum de formation, depuis la licence jusqu'à l'entrée effective dans le métier et dans la classe.

Les premières promotions d'étudiants intègrent cette nouvelle formation à la rentrée 2026.

Par ailleurs, le nombre de candidats s'inscrivant aux concours de professeur des écoles augmente régulièrement depuis trois ans, montrant l'attrait croissant que ce métier suscite auprès des Guyanais. De **947 inscrits en 2024, l'académie a connu une légère progression en 2025 (974) et une assez forte progression en 2026 avec 1194 inscrits** : la possibilité de pouvoir candidater en L3 a ainsi connu un réel succès en Guyane.

Un intérêt marqué qui a permis un succès puisque **le nombre de reçus a lui aussi augmenté, permettant à la rentrée 2026 à 108 nouveaux professeurs des écoles de pouvoir faire classe et accompagner nos élèves.** Ce succès croissant doit permettre à chaque candidat de pouvoir prendre confiance dans sa capacité à affronter les épreuves et se confronter à ce qui peut lui permettre d'accéder à un métier passionnant au service des élèves et de la Guyane.



LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : MIEUX PROTÉGER LES AGENTS

Depuis le 1er mai 2026, la protection sociale complémentaire (PSC) constitue un nouveau cadre de protection pour les personnels du ministère de l'Éducation nationale.

Le ministère a signé, le 8 avril 2024, un accord majoritaire avec les organisations syndicales représentatives afin de renforcer la protection sociale en santé et en prévoyance des agents. À l'issue d'une procédure de marché public, la MGEN a été sélectionnée pour gérer ces contrats.

Le régime collectif obligatoire en santé propose un panier de soins renforcé, complété par deux niveaux de garanties optionnelles, ainsi que des dispositifs de solidarité en faveur des familles. **Le ministère participe à hauteur de 50 % à la cotisation du panier interministériel de garanties et à 50 % de la cotisation à l'option, dans la limite de 5 euros par mois.**

Un fonds d'accompagnement social renforce également la solidarité entre les bénéficiaires, notamment au bénéfice des familles disposant des revenus les plus faibles.

Le régime collectif facultatif en prévoyance complète ce dispositif en permettant notamment de renforcer la couverture des agents en cas de congé pour maladie ordinaire ou de congé de longue durée. Il bénéficie d'une participation ministérielle de 7 euros par mois.

Dans l'académie de Guyane, les équipes ont été mobilisées en amont de l'entrée en vigueur de la PSC afin d'informer et d'accompagner les personnels concernés. Des échanges réguliers entre les référents régionaux et académiques, ainsi que des webinaires et réunions de travail, permettent d'assurer la coordination des gestionnaires.

UNE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS GUYANAISES

Les personnels de l'académie peuvent bénéficier d'un accompagnement du service social des personnels, assuré par les assistants de service social dans le respect de la confidentialité. Des aides financières exceptionnelles peuvent également être accordées après étude de la situation individuelle et dans le respect des conditions réglementaires.

L'action sociale comprend notamment des aides à l'installation, des dispositifs liés au logement, aux vacances, à la restauration, à la garde d'enfants ou encore à l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Des prestations ministérielles peuvent également prendre la forme d'aides financières en cas de difficultés, de prêts ou d'aides au logement.

En Guyane, une attention particulière est portée aux problématiques liées au logement et à l'éloignement. Selon les conditions d'éligibilité, les personnels peuvent notamment bénéficier de dispositifs d'aide à l'installation dans les communes isolées et éloignées.

L'académie accompagne ainsi les agents dans leurs démarches et les oriente vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR LES NOUVEAUX PARENTS

FOCUS

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, un congé supplémentaire de naissance est mis en place pour les agents publics, fonctionnaires comme contractuels. D'une durée maximale de deux mois, il peut être fractionné en deux périodes d'un mois maximum.

Afin d'anticiper sa mise en œuvre à la rentrée 2026, l'académie de Guyane a participé à une enquête de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) au mois de juin 2026 afin d'estimer le nombre d'agents susceptibles de solliciter ce nouveau dispositif.

Une démarche dématérialisée a ensuite été mise en place afin de recenser les personnels susceptibles d'en bénéficier et de permettre aux agents concernés d'effectuer leur demande en ligne.

➤ LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Aucun agent ne doit rester seul face aux menaces ou aux violences dont il est victime dans l'exercice de ses fonctions. L'institution lui doit protection et soutien.

➔ La protection fonctionnelle, accordée d'office dans les situations les plus graves, permet de mobiliser rapidement un ensemble de mesures adaptées :

- mise en sécurité de l'agent ;
- soutien public de l'administration ;
- signalement au procureur de la République ;
- poursuites disciplinaires lorsque cela relève de l'autorité de l'employeur ;
- assistance juridique ;
- prise en charge des frais d'avocat ;
- préparation de certains préjudices.



PERMETTRE LE DIALOGUE SOCIAL : DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES POUR RENOUVELER LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

Le renouvellement des instances de dialogue social du ministère de l'Éducation nationale se déroulera par vote électronique du 3 au 10 décembre 2026.

À l'instar des élections professionnelles de 2022, une solution de vote électronique ministérielle unique permettra d'organiser les scrutins ministériels et académiques. Cette organisation vise à simplifier le parcours de l'électeur, sécuriser la procédure et favoriser la participation.

Pour l'académie de Guyane, cette échéance constitue un temps fort de la vie professionnelle et du dialogue social.

UN PARCOURS DE VOTE 100% ÉLECTRONIQUE

Chaque électeur recevra sur sa messagerie professionnelle un message l'invitant à créer son compte électeur.

Ce compte lui permettra notamment de :

- vérifier ses informations personnelles ;
- consulter les scrutins auxquels il est appelé à participer ;
- accéder à son espace de vote ;
- voter de manière électronique pendant la période prévue.

Les dates à retenir

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 : VOTE ÉLECTRONIQUE

→ 3 décembre 2026 à 8h :

Ouverture du scrutin

→ 10 décembre 2026 à 17h :

Clôture du vote

→ de 17h à 17h30 :

Délai de grâce

→ À partir de 18h :

Opération de dépouillement et proclamation des résultats

Les nouveaux représentants du personnel prendront leurs fonctions le 1er janvier 2027, pour un mandat de quatre ans.

NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2026

➤ LE CODE DE VOTE INDISPENSABLE !

Le code de vote, indispensable pour voter, sera disponible via l'Espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) lorsque le bulletin de salaire de l'agent y est déposé.

Une assistance aux électeurs sera également mise en place afin d'accompagner les agents qui le souhaitent, depuis la création de leur compte électeur jusqu'à la validation de leur vote.

ACCOMPAGNER ET INFORMER

La direction de projet des élections professionnelles assurera l'accompagnement et le suivi du scrutin et veillera à l'information des organisations syndicales susceptibles de présenter une liste.

Des webinaires destinés aux référents élections sont programmés :

→ 17 septembre 2026

→ 15 octobre 2026

→ 18 novembre 2026

L'académie mettra également en place un calendrier spécifique pour organiser la communication syndicale pendant la période électorale, en cohérence avec le calendrier national transmis par la DGRH.

UN DISPOSITIF ÉLECTORAL SÉCURISÉ ET ORGANISÉ

La préparation du scrutin repose également sur la fiabilisation des données des agents dans les systèmes d'information des ressources humaines (SIRH).

Cette étape concerne notamment les applications :

- EPP public et privé ;
- AGAPE public et privé ;
- RENOIRH ;
- POPPEE ITRF.

Ces données permettront de constituer le référentiel électeurs, produit par l'application ADAM.

Le référentiel électeurs permet d'associer chaque agent aux scrutins auxquels il est appelé à participer.

Une attention particulière sera ainsi portée à la fiabilité des données afin de garantir à chaque agent un accès aux scrutins correspondant à sa situation professionnelle.

À QUOI SERVENT LES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL ?

➤ LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)

Le CSA traite principalement des questions collectives et transversales relatives à la vie professionnelle des agents.

Il examine notamment des sujets tels que :

- les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité et aux carrières ;
- les règles statutaires ;
- les règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- l'égalité professionnelle ;
- le temps de travail.

➤ LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET CONSULTATIVES

Les commissions administratives paritaires (CAP) et les commissions consultatives paritaires (CCP) interviennent principalement sur certaines décisions individuelles concernant les agents.

Elles peuvent notamment être saisies sur des situations telles que le refus d'un congé de formation professionnelle pour nécessité de service ou une demande de révision du compte rendu d'un entretien professionnel.

**DOSSIER DE PRESSE
RENTÉE 2026 :**



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACT PRESSE

CELLULE COMMUNICATION
communication@ac-guyane.fr

ac-guyane.fr



Relier les territoires,
les écoles, les savoirs